

**COMPRENDRE**

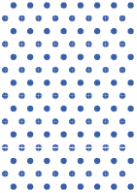


# **REGARDS CROISÉS SUR LES FONDS EUROPÉENS ET L'AGENDA RURAL FRANÇAIS**



# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE</b>	<b>3</b>
<b>Pourquoi une étude « Regards croisés sur les fonds européens et l'Agenda rural français »</b>	<b>3</b>
○ Développement rural : des enjeux en commun qui nécessitent une analyse croisée	3
<b>Parti pris méthodologique</b>	<b>5</b>
<b>Développement rural : De quoi parle-t-on ?</b>	<b>7</b>
○ Le FEADER et le FEDER : principaux instruments européens de financement du développement rural	7
○ La politique française de développement rural : l'Agenda rural et France Ruralités	10
○ Les politiques régionales de développement rural en France	11
<b>Les principaux chiffres de l'étude</b>	<b>12</b>
<b>L'UTILISATION DES FONDS EUROPÉENS POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL : MARQUEUR DES PRIORITÉS DES TERRITOIRES RURAUX</b>	<b>13</b>
<b>Le FEADER : Un marqueur des priorités du développement rural</b>	<b>13</b>
○ Une adaptation régionale du FEADER nécessaire qui a favorisé la concentration des fonds	15
○ Un engagement des crédits FEADER en adéquation avec les axes des politiques de développement régional en France	17
○ La mesure 19 de soutien en faveur du développement local au titre de LEADER au centre de l'intervention du FEADER pour le développement rural	21
<b>Une attractivité du FEADER pour les acteurs ruraux soulignée par une large diversité de financements et de porteurs de projets</b>	<b>23</b>
○ Un large éventail de cofinanceurs qui ne facilite pas les articulations	24
○ Une typologie de porteurs de projets différente en fonction des mesures	26
<b>La prise en compte du développement rural dans le FEDER</b>	<b>29</b>
○ Une visibilité de l'impact du FEDER réduite lors de la programmation 2014-2020	29
○ Un nouvel objectif du FEDER 2021-2027 orienté vers le développement rural	29
<b>REGARDS THEMATIQUES CROISÉS SUR LES FONDS EUROPÉENS ET L'AGENDA RURAL FRANÇAIS</b>	<b>30</b>
<b>Développement rural : une couverture thématique large</b>	<b>31</b>
○ Un champ thématique plus large que le cadre de l'étude	32
○ Des dispositifs de l'Agenda rural connus mais avec une articulation limitée avec le FEADER	33
<b>Focus sur les thématiques de l'étude</b>	<b>35</b>
○ Le numérique	35
○ L'accès aux soins / L'aide au vieillissement	37
○ La mobilité	39
○ La jeunesse	41
○ L'accessibilité des services aux publics	43
○ Petits commerces	45
<b>CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES</b>	<b>47</b>
<b>Les leviers pour une meilleure articulation des politiques de développement rural</b>	<b>47</b>
<b>Perspectives : nouvelle programmation – France ruralités</b>	<b>49</b>



# PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

- **POURQUOI UNE ÉTUDE « REGARDS CROISÉS SUR LES FONDS EUROPÉENS ET L'AGENDA RURAL FRANÇAIS »**

## **Développement rural : des enjeux en commun qui nécessitent une analyse croisée**

Il est aujourd'hui **impossible de parler de développement rural en France sans parler de développement rural en Europe**, ni sans évoquer la place historique du développement rural dans les politiques européennes.

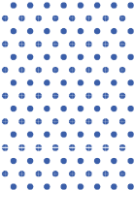
Selon les études et les critères employés, entre un quart et la moitié de la population européenne vit dans les territoires ruraux, représentant entre la moitié et trois quarts du territoire de l'Union européenne. Les territoires ruraux, dans toute leur diversité, abritent 22 millions de Françaises et de Français et en constituent plus de 88% du territoire. Les territoires ruraux sont au cœur des transitions qui traversent la France et l'Europe : démographiques, écologiques, énergétiques, agricoles, numériques, économiques et sociales.

Les ruralités sont directement impactées par ces grandes transitions, mais elles détiennent également en leur sein la réponse à ces grands enjeux. Bien qu'historiquement les territoires ruraux représentent une superficie considérable de l'Union européenne et de la France, leur prise en compte dans les politiques publiques et les programmes de développement de l'Union européenne n'a pas toujours été visible et **l'histoire de l'action européenne en faveur des zones rurales est celle d'une lente construction par à-coups, souvent encouragée par les acteurs de terrain eux-mêmes.**

Le développement rural en Europe n'est véritablement apparu que dans les 1970 avec l'introduction, dans un souci d'équilibre économique, d'une première directive sur l'approche territoriale dans la Politique Agricole Commune afin de stopper l'exode agricole et rural, qui menaçait la survie de certaines zones rurales et la préservation de l'environnement naturel et des paysages. Son affirmation a eu lieu dans les années 80 avec l'Acte unique européen de 1986 et dans le contexte d'une nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune, avec une nouvelle approche européenne du développement rural : approche intégrée, spatiale et humaniste qui tranche avec l'approche structurelle antérieure, plutôt sectorielle et productiviste. Celle-ci a été accompagné par les premiers programmes zonés mis en place en liaison avec la politique de développement régional. La notion de développement rural allant au-delà du secteur agricole est développée en 1988 dans la communication de la Commission sur « L'Avenir du monde rural ». La communication de la Commission européenne sur « l'avenir du monde rural » fut ainsi la première affirmation politique forte d'une nécessaire politique européenne de développement rural<sup>1</sup>.

Notes .....

<sup>1</sup> Commission européenne (1988), *L'avenir du monde rural*, Bulletin des Communautés européennes, Supplément 4/88



En France, la politique pour les territoires ruraux a connu plusieurs évolutions au fil des ans. Apparue dès les années 1960, la politique de développement rural en France a été structurée par la politique européenne en faveur du développement rural notamment à travers les fonds européens gérés par le ministère de l'agriculture en France, ce qui explique notamment que le développement rural a donc d'abord été pensé à travers le développement agricole.

Dans les années 1990 et 2000, des politiques spécifiques de développement rural furent mises en place pour répondre aux besoins des territoires ruraux avec notamment la mise en œuvre de mesures visant à soutenir l'agriculture, à promouvoir les initiatives locales et à améliorer les infrastructures. Cette nouvelle approche a permis l'évolution du concept d'aménagement du territoire et a permis de prendre en compte les spécificités des zones rurales dans les politiques de développement territorial. On a ainsi vu le lancement de programmes spécifiques pour lutter contre la désertification, stimuler l'emploi local et améliorer l'accessibilité des zones rurales.

En Europe, depuis les années 2000, deux instruments financiers principaux prennent en compte les ruralités sans y être entièrement dédiés : la Politique Agricole Commune (PAC) à travers son second pilier en faveur du développement rural le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et la Politique de cohésion à travers le Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER).

Depuis la création du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), **la politique de développement rural en France et en Europe repose sur plusieurs cadres stratégiques et programmes étroitement liés** visant à soutenir les zones rurales, promouvoir la durabilité, renforcer l'économie locale et améliorer la qualité de vie des habitants.

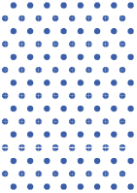
Cette articulation s'est encore accentuée ces dernières années. À la volonté affichée de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen en annonçant dès 2019 son souhait de développer une nouvelle vision à long terme pour les territoires ruraux, s'est ajouté en France le déploiement de l'Agenda rural français. La prise en compte des ruralités à l'échelle nationale et européenne a permis de donner plus de visibilité aux territoires ruraux dans les débats à venir et de développer une Vision à Long Terme pour l'Avenir des zones rurales à l'horizon 2040.

La présente étude, commandée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et financée par le Réseau Rural français via des crédits FEADER pour partie, doit permettre de mesurer comment ces **deux dynamiques européennes et françaises s'articulent et se complètent**. Diverses études<sup>2</sup> soulignent que la politique de développement rural, en France, s'appuie largement sur des programmes et crédits européens sans en dresser un bilan précis. Il s'agit donc de mesurer quantitativement et qualitativement la contribution des instruments financiers de la PAC et de la Politique de cohésion aux politiques de développement rural régionales et nationales en France.

La PAC et la Politique de cohésion partagent non seulement l'ambition de participer au développement des territoires ruraux, mais partagent des lignes de financement communes qui représentent autant d'opportunités pour les territoires ruraux, qu'ils soient considérés comme hyper ruraux, périurbains, littoraux, montagnards ou ultramarins. Cette étude a pour ambition non seulement d'établir un état des lieux des contributions des fonds européens et en particulier du FEADER à la politique publique nationale en faveur de la ruralité notamment via l'agenda rural, mais également d'avoir une portée prospective sur l'articulation des fonds européens et de l'Agenda rural, qui s'inscrirait dans la programmation européenne 2021-2027 et dans le cadre de France Ruralités.

Notes .....

<sup>2</sup> La politique de développement rural en France. Premières analyses des programmes de développement rural dans les régions françaises métropolitaines sur la période 2014-2020, Hai Vu Pham et Marielle Berriet-Sollic, janvier-mars 2018



## ● PARTIS PRIS METHODOLOGIQUE L'ÉTUDE

La présente étude est appuyée sur la collection de données quantitatives et qualitatives.

Premièrement, les données quantitatives ont été collectées auprès de l'Unité de Service de l'Observatoire du Développement Rural (US-ODR, INRAE), de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), des divers Conseils régionaux, de la Direction générale des Collectivités Locales (DGCL), de la Commission européenne via sa plateforme de données ouvertes Cohesiondata et du service Europe de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. La compilation et l'analyse de ces données numériques a permis de proposer une analyse factuelle de la situation.

Trois catégories de financements ont été analysées :

- Les données relatives au FEADER qui ont permis notamment d'analyser les montants engagés et payés par mesure et sous mesure, puis par région, pour la programmation 2014-2022, pour le développement rural spécifiquement (sont considérées des mesures relatives au développement rural toutes les mesures et sous-mesures hors développement agricole) ;
- Les données relatives à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DTER) qui ont permis la comparaison des montants FEADER avec les montants DSIL et DETR alloués au développement agricole sur la même période, par région et par type de bénéficiaire ;
- Les données relatives au FEDER qui ont permis d'analyser les montants de cette politique fléchés sur le développement rural sur les programmations 2014-2020 et 2021-2027.

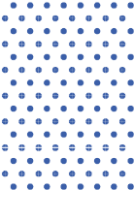
Les données en question concernent à la fois les montants des enveloppes financières dédiées, les montants engagés (c'est-à-dire des dossiers qui ont fait l'objet d'une instruction juridique et réglementaire et d'un engagement sur le logiciel de gestion du FEADER Osiris), et les montants finalement payés (c'est-à-dire réellement versés aux porteurs de projets).

Par la suite, et afin d'approfondir cette première image quantitative créée, deux enquêtes ont été menées :

1. Une enquête sous forme de formulaire auprès des Groupes d'Action Locale français avec comme objectif de compléter les données collectées sur la mesure 19 « soutien en faveur du développement local au titre de LEADER ». 272 réponses ont été récoltées sur les 339 territoires interrogés
2. Une enquête sous forme de formulaire et d'entretien téléphonique auprès des autorités de gestion régionales pour compléter les données du FEADER et du FEDER. 14 réponses ont été récoltées sur les 18 régions interrogées.

L'étude se concentre sur certaines thématiques adressées par le FEADER, définies par le cahier des charges et choisies comme représentatives du développement rural en Europe : le numérique, la mobilité, la jeunesse, l'accessibilité des services aux publics, l'accès aux soins/aide au vieillissement, et le petit commerce en milieu rural. Lors d'une première phase de travail, ces thématiques ont été associées avec les mesures correspondantes de l'Agenda rural définies comme hors agricoles, à savoir :

- La mesure 2 : Services de conseils, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation. Cette mesure vise à favoriser l'accès aux services de conseil, aux services d'aide à la gestion agricole et aux services de remplacement sur l'exploitation agricole. Les services de conseil s'adressent tant aux agriculteurs, aux gestionnaires de forêt et de terrain, qu'aux entreprises en milieu rural, afin d'améliorer leurs performances économiques et environnementales.



- La mesure 3 : Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires. Cette mesure soutient le développement des produits agricoles issus de systèmes de qualité.
- La mesure 7 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales - hors pastoralisme (sous-mesure 0706). La mesure 7 vise à soutenir le développement de l'économie rurale, des infrastructures locales et des services de base, afin d'en valoriser le potentiel de croissance économique, à favoriser l'inclusion sociale, et à encourager le développement durable des zones rurales.
- La mesure 16 : Coopération. Dans un contexte de dispersion des acteurs en zone rurale, cette mesure encourage l'action collective pour l'émergence et la diffusion d'innovations. Elle soutient différentes formes de coopération, associant au moins deux entités parmi les acteurs des zones rurales.
- La mesure 19 : Soutien en faveur du développement local au titre de LEADER (DLAL). L'acronyme LEADER signifie Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale. Cette démarche correspond à un mode de gouvernance spécifique pour la mise en œuvre des mesures du FEADER.

À noter que, ne disposant pas de données précises sur les actions de chaque dossier engagé, le choix a été fait de prendre en compte l'ensemble des dossiers liés à ces mesures. Les dossiers pouvant être rattachés à une catégorie « agricole », notamment sur les mesures 2, 3 et 16 ont été comptabilisés, mais classés « hors étude », afin de démontrer la proportion des dossiers dédiés au développement rural et aux thématiques concernées uniquement. En ce qui concerne la mesure 19, l'ensemble des sous-mesures ont été prises en compte : aussi bien les sous-mesure 19.2 « Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la Stratégie Locale de Développement » et 19.3 « Soutien à la coopération » que la mesure 19.4 « Soutien au fonctionnement et à l'animation du GAL », plus technique mais qui contribue activement au développement rural d'un territoire puisque touchant directement à l'organisation et aux principes de représentation démocratique sur un territoire donné.

Bien que les politiques de développement rural en France peuvent être financées dans le cadre du Fond Social Européen, de programmes thématiques (ex : Erasmus +) ou de manière indirecte dans les autres mesures du FEADER, il a été fait le parti pris méthodologique de concentrer l'étude sur les mesures précédemment citées.

## ● DÉVELOPPEMENT RURAL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Afin de mieux appréhender le sujet, il est indispensable de redéfinir le concept même de développement rural et son implication dans les différentes politiques européennes, nationales et régionales.

Cependant, il n'existe pas à ce jour de définition précise et partagée sur le développement rural. Pour Paul Houée le développement rural est « *un processus d'amélioration des conditions de vie et de travail des populations rurales, fondé sur la valorisation des ressources locales et la participation des acteurs locaux.* » Par ailleurs, comme le soulignent les travaux de Pierre-Yves Le Meur et Philippe Lavigne Delville<sup>3</sup>, « *le développement rural est une expression qui semble aller de soi, englobant tout ce qui touche aux processus de changement technique, économique et social en milieu rural. C'est une question de paysans, d'éleveurs, de semences, de terres, d'arbres, de marchés, d'accès à des ressources naturelles, de LEADERship, d'organisation, etc. Le développement rural, ce sont aussi les interventions de développement en milieu rural – politiques agricoles ou foncières, projets de développement et de gestion des ressources naturelles. Pourtant, les limites et les contenus du champ du développement rural ont varié au cours du temps et en fonction des représentations, des intérêts et des objectifs des acteurs qui lui donnaient corps.*

*La définition du développement rural a évolué depuis des approches techniciennes, centrées sur les infrastructures, les techniques culturelles et l'organisation de filières, dans les zones de culture de rente ou dans les zones marginalisées, vers des approches plus systémiques, prenant en compte les différentes dimensions des systèmes agraires, pour passer à des démarches locales de gestion des espaces et des terroirs et de développement communautaire. »*

### **Le FEADER et le FEDER : principaux instruments européens de financement du développement rural**

Deux instruments financiers européens principaux prennent en compte les ruralités sans y être entièrement dédiés : la PAC à travers son second pilier en faveur développement rural le FEADER, et la Politique de cohésion à travers le FEDER.

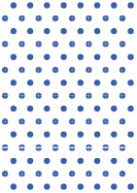
#### **FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural**

Apparue à l'origine au sein de la politique de cohésion, la politique de développement rural d'aujourd'hui se retrouve majoritairement dans le « deuxième pilier » de la PAC et bénéficie depuis 2007 d'un fonds spécifique, le FEADER. Prévu pour s'adapter à la diversité des situations rurales, ce pilier réunit un ensemble de mesures embrassant plusieurs sujets, de l'aide à l'installation des agriculteurs, à la protection de l'environnement ou encore le développement territorial des zones rurales.

Le FEADER, et plus largement les fonds structurels, contribuent au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

#### Notes .....

<sup>3</sup> Pierre-Yves Le Meur et Philippe Lavigne Delville (2009), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement* », Chapitre 3, pages 73 à 96



Pour la période 2014-2020, prolongée jusqu'en 2022 (nous parlerons donc dans ce document de la « période 2014-2022 »), étudiée dans la présente enquête, son action est concentrée sur les 6 priorités suivantes relatives au développement rural :

- Priorité 1 : Transfert de connaissances et innovation
- Priorité 2 : Viabilité des exploitations agricoles, compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions, promotion des technologies agricoles innovantes et gestion durable des forêts
- Priorité 3 : Organisation de la chaîne alimentaire et gestion des risques
- Priorité 4 : Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie
- Priorité 5 : Utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faible émission de CO2 et résiliente aux changements climatiques
- Priorité 6 : Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique

Ces priorités se déclinent en 20 mesures pour la période 2014-2022. Pour cette période, la France s'est vu allouer une enveloppe FEADER conséquente pour le soutien au développement rural, soit 11,4 milliards d'euros, répartie en 27 programmes régionaux.

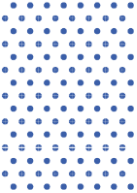
Dans le contexte national de décentralisation, la gestion du FEADER est majoritairement confiée aux Conseils régionaux, qui définissent désormais la programmation des actions et assurent le pilotage des programmes. L'État reste autorité de gestion de deux programmes nationaux : le programme « réseau rural national » et le programme « gestion des risques et assistance technique ». Chaque Conseil régional est ainsi l'autorité de gestion d'un programme de développement rural FEADER. Par dérogation, c'est le Conseil départemental qui est l'autorité de gestion du FEADER à La Réunion, et l'État via le préfet de Région à Mayotte. Les Conseils régionaux et l'État ont convenu de cadrer certains éléments au niveau national : le cadre national propose des orientations communes aux programmes de développement rural hexagonaux. Les autorités de gestion régionales, elles, mettent en place des programmes de développement ruraux régionaux (PDRR) qui définissent une stratégie et des objectifs de mise en œuvre au travers des mesures communes.

Ainsi, les interventions du FEADER dans l'hexagone, hors LEADER, sont concentrées sur l'installation des jeunes agriculteurs, les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à contraintes spécifiques, les mesures agro-environnementales et climatiques, le soutien à l'agriculture biologique et les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur la gestion de l'eau.

Inspiré des réflexions et méthodologies nouvelles développées par les courants de l'économie du développement, le programme d'initiative communautaire LEADER est apparu en 1991 dans un contexte associant la prise de conscience des enjeux spécifiques des espaces ruraux, la montée en puissance d'une autre approche du développement (le développement rural) et la volonté affirmée de réforme profonde des politiques européennes. L'approche est née d'un changement de paradigme des politiques d'intervention publique et conduit à une inflexion des politiques communautaires, tout d'abord la politique régionale qui deviendra par la suite la politique de cohésion, puis la PAC qui deviendra la politique rurale de l'Union européenne.

Volet territorial du FEADER, LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires qui leur donnent ainsi un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité. L'approche fait intervenir des acteurs issus du territoire et





d'univers différents : service public, la société civile, de l'entrepreneuriat ou du secteur social, représentant toutes les thématiques développées sur le territoire.

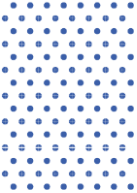
À partir de 2007, avec la création du FEADER, la PAC devient une politique rurale, comprenant un « pilier agricole » destiné au financement des aides directes aux exploitations agricoles et un « pilier rural » articulé en quatre axes ou objectifs d'intervention : le soutien à la compétitivité des filières d'activités, le financement des mesures agroenvironnementales et des conversions à l'agriculture biologique, l'amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales et l'aide à la diversification des activités économiques, et l'encouragement aux stratégies locales de développement rural par l'intermédiaire du programme LEADER.

## **FEDER : Fonds européen de développement régional**

Le deuxième instrument financier européen est le FEDER. Géré en France par les Conseils régionaux dans le cadre des programmes opérationnels régionaux, le FEDER est un fonds structurel de l'Union européenne qui vise à promouvoir la cohésion économique et sociale entre les différentes régions de l'UE. Il vise à réduire les disparités de développement entre les régions les moins développées et les plus développées de l'Union.

Pour les zones rurales, le FEDER joue un rôle important en finançant des projets qui visent à améliorer les conditions de vie, à stimuler l'économie locale et à renforcer l'infrastructure dans ces zones et intervient notamment sur les champs d'actions suivants :

- Développement économique local : financement de projets visant à promouvoir l'entrepreneuriat local, à soutenir les petites entreprises et à encourager l'innovation dans les zones rurales.
- Amélioration de l'infrastructure : cela peut inclure des investissements dans les routes, les réseaux de transport, l'accès à l'eau potable, les réseaux d'assainissement, etc. pour améliorer la connectivité et la qualité de vie dans les zones rurales.
- Développement agricole et agroalimentaire : financement de projets visant à moderniser l'agriculture, à encourager les pratiques agricoles durables, à promouvoir la transformation des produits agricoles locaux, etc.
- Tourisme rural : soutien au développement du tourisme rural en finançant des infrastructures touristiques, des hébergements, des sentiers de randonnée, etc.
- Formation et développement des compétences : financement des programmes de formation et de développement des compétences pour renforcer la main-d'œuvre locale et favoriser l'employabilité.
- Protection de l'environnement et énergies renouvelables : financement de projets visant à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, telles que la transition vers les énergies renouvelables, la conservation de la biodiversité, etc.



## La politique française de développement rural : l'Agenda rural et France Ruralités

### L'Agenda rural français

L'Agenda rural français est un plan d'action en faveur des territoires ruraux. Son but n'est pas d'être un programme spécifique dédié à la ruralité, mais d'adapter les politiques publiques aux besoins et spécificités des territoires ruraux.

Pour répondre à l'ambition gouvernementale d'améliorer la qualité de vie dans les territoires ruraux, l'Agenda rural a été lancé en septembre 2019 par Édouard Philippe, sur la base de propositions de 5 élus (Mission Agenda rural<sup>4</sup>).

L'élaboration de cet « Agenda rural » s'inscrit dans un contexte où la France, par la voix de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a été le premier des États membres de l'UE à soutenir l'élaboration d'un « Agenda rural européen » qui constituera, lorsqu'il aura été mis en place, le pendant de « l'Agenda urbain de l'Union européenne ».

L'Agenda rural français et le FEADER, et particulièrement la mesure LEADER, partagent une méthodologie et une vision commune : conforter la redynamisation des campagnes et soutenir les initiatives locales en impliquant et engageant le plus possible les locaux eux-mêmes dans la création des stratégies territoriales. Numérique, santé, culture, éducation, commerces et services, emploi et activité économique, écologie, déplacement... le plan d'action en faveur des territoires ruraux qu'a mis en place le Gouvernement, appelé « Agenda rural », couvre de nombreux domaines. Ils touchent au quotidien des habitants, tant dans leurs activités personnelles que professionnelles, et contribuent à la cohésion sociale et territoriale des zones rurales.

### France Ruralités

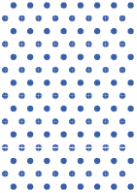
Pour formuler une réponse globale et adaptée aux besoins des territoires ruraux, le Gouvernement a présenté en juin 2023 « France Ruralités », un plan d'action en faveur des territoires ruraux qui s'inscrit dans la continuité de l'Agenda rural français.

A travers cette politique, France Ruralités a pour ambition d'agir de manière globale :

- En apportant des solutions d'ingénierie aux communes rurales pour les aider à porter les projets d'investissements et d'équipements attendus par leurs habitants ;
- En donnant aux collectivités les moyens d'assurer l'entretien et la valorisation des aménités rurales, qui font la richesse naturelle et écologique de la ruralité ;
- En agissant enfin dans tous les domaines de la vie quotidienne des Français pour leur apporter des solutions en matière de logement, de mobilités ou encore de sécurité ;
- En dotant ces territoires d'outils pour renforcer leur attractivité économique et attirer des professionnels de santé et des services à la personne.

Notes .....

<sup>4</sup> <https://www.vie-publique.fr/rapport/268391-200-propositions-pour-un-agenda-rural>



## Dispositifs financiers nationaux en faveur des ruralités

En complément des politiques nationales spécifiques au développement rural, plusieurs instruments nationaux permettent le financement de projets en milieu rural et notamment la DETR et la DSIL.

La DETR a été créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement des Communes et de la Dotation de Développement Rural. C'est un dispositif de financement mis en place pour soutenir les investissements réalisés par les collectivités territoriales dans les zones rurales. Son objectif est de favoriser le développement et l'amélioration des infrastructures et équipements publics dans ces zones, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des habitants des territoires ruraux.

La DSIL, elle, permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. Elle est également destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux, inscrites dans un contrat, signés entre l'État et les groupements de communes.

## Les politiques régionales de développement rural en France

Les politiques des Conseils régionaux en matière de développement rural en France peuvent varier d'une région à l'autre en fonction des spécificités locales et des priorités fixées par les élus régionaux. Les problématiques liées au développement rural sont majoritairement intégrées au sein des politiques d'aménagement territorial et répondent aux objectifs des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les SRADDET redonnent à la planification territoriale son rôle stratégique : possibilités de prescription, intégration de schémas sectoriels, co-construction ; et renforcent la place de l'institution régionale, invitée à formuler une vision politique de ses priorités en matière d'aménagement du territoire.

Les SRADDET fixent les objectifs à moyen et long-terme en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. Dans le cadre de la mise en œuvre ces politiques, les Conseils régionaux financent les projets liés au développement territorial dans les zones rurales avec leurs fonds propres en adéquation avec les crédits européens dont ils ont la gestion.

## • LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ETUDE



### 3 enquêtes réalisées

Auprès des autorités de gestion et des  
Groupes d'Action Locale

### 30 entretiens réalisés

Avec les autorités de gestion et autres  
personnes qualifiées



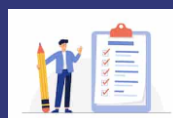
### 2 programmations européennes étudiées

2014 – 2022 / 2023 - 2027



### 4 sources de données principales

Donnée ASP, traitement US-ODR, INRAE  
DGCL  
COHESIONDATA  
Enquêtes



5 mesures du FEADER  
étudiées



73 Mesures de l'Agenda rural  
français étudiées



20 545 dossiers engagés  
dans le cadre de la mesure 19



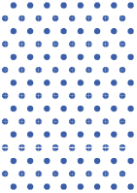
29 563 dossiers engagés  
dans le cadre des mesures  
étudiées



917 346 626 € : Montant  
FEDER engagés pour le  
développement rural en 2014-  
2021



1 118 533 654 € :  
Montant FEADER engagés pour  
le développement rural en  
2014-2021



# L'UTILISATION DES FONDS EUROPEENS POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL : MARQUEUR DES PRIORITES DES TERRITOIRES RURAUX

## • LE FEADER : UN MARQUEUR DES PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Les premières analyses des données françaises sur les mesures mobilisées du FEADER du second pilier de la PAC confirment la possibilité donnée aux États membres, mais aussi aux régions, d'adapter les soutiens communautaires à leurs priorités en termes de développement rural.

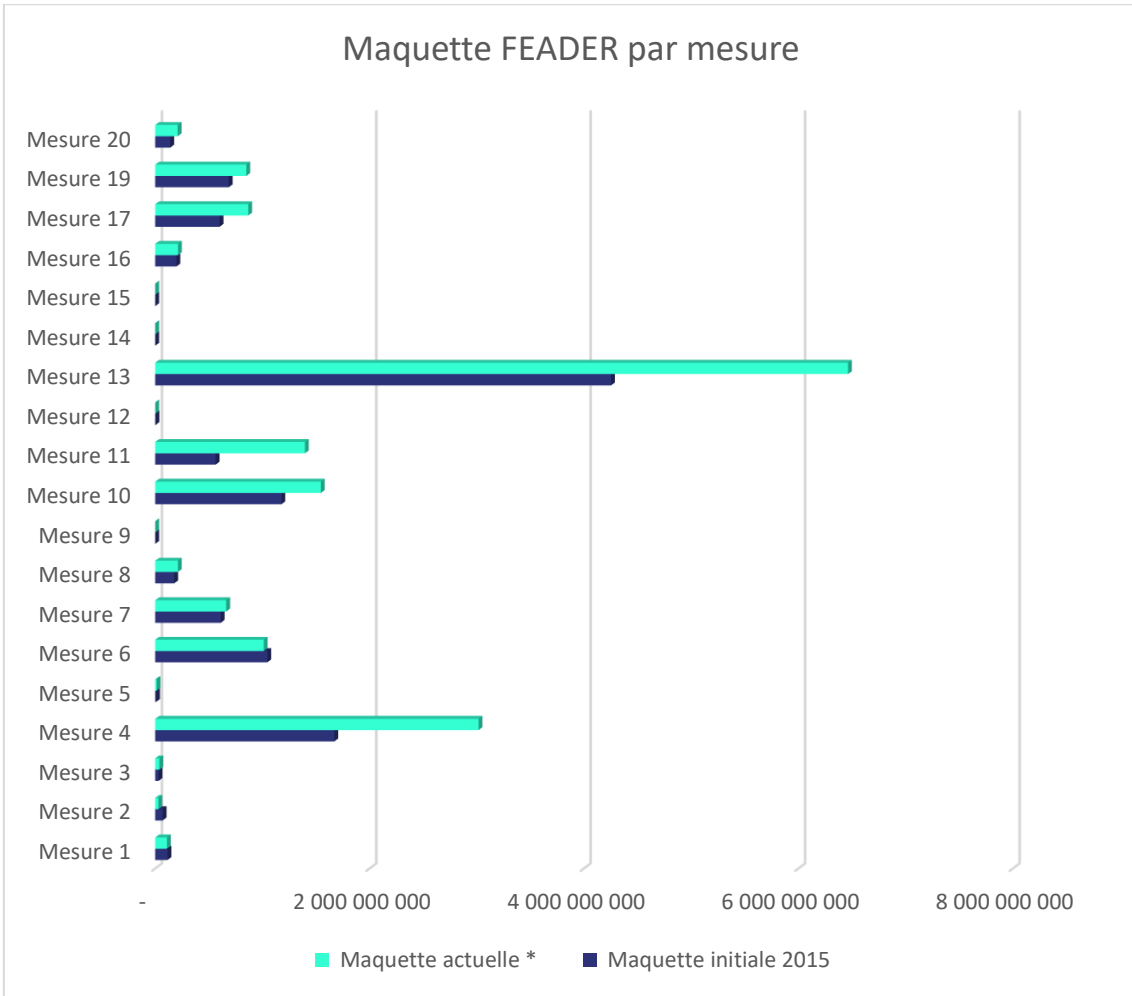
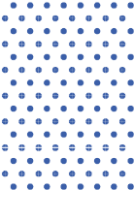
Comme le souligne le travail de Hai Vu Pham et Marielle Berriet-Sollic<sup>5</sup>, la mise en œuvre du FEADER en France souligne l'importance des mesures dites agricoles.

Ainsi, concernant les 20 mesures potentiellement mobilisables par les régions, les principales retenues en France sont :

- La mesure 4 relative aux investissements matériels et immatériels favorisant les performances et la durabilité de l'exploitation agricole, tant au niveau de la production que de la transformation ou de la commercialisation des productions. L'importance de cette mesure en France peut s'interpréter par son adéquation avec le projet agroécologique français à l'époque de la rédaction des documents de programmation.
- La mesure 6 qui porte sur l'appui au développement des exploitations agricoles et aux entreprises et qui couvre notamment l'aide accordée à l'installation de jeunes agriculteurs et aux entrepreneurs non agricoles s'installant dans les zones rurales.
- La mesure 10 relative aux mesures agroenvironnementales et climatiques : cette mesure est accordée aux agriculteurs, groupements d'agriculteurs et autres gestionnaires s'engageant à développer des pratiques respectueuses de l'environnement.
- La mesure 13 à savoir les paiements qui visent à indemniser les agriculteurs exerçant leurs activités dans des zones présentant des contraintes naturelles ou autres contraintes spécifiques.

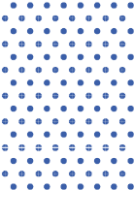
Notes .....

<sup>5</sup> Hai Vu Pham et Marielle Berriet-Sollic (2018), *La politique de développement rural en France. Premières analyses des programmes de développement rural dans les régions françaises métropolitaines sur la période 2014-2020*, Economie Rurale, n°363, p. 141-159



GRAPHIQUE 1 - Source des données : ISIS, OSIRIS et l'ODARC pour la Corse

Le graphique 1 qui présente la répartition de la maquette financière du FEADER par mesure, souligne cette concentration des fonds vers les quatre mesures citées plus haut, que ce soit dans la maquette initiale du début de programmation ou dans celle de fin de programmation, qui comprend les modifications budgétaires réalisées. La somme de ces quatre mesures représente environ 70 % des dépenses du FEADER. Cette prédominance des mesures agricoles sur la maquette FEADER démontre la volonté affichée de concentrer les fonds sur cette thématique et limite par corrélation l'impact financier des mesures dites de développement rural hors agricoles inscrites dans le cadre de la priorité 6 « Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique ». La répartition de la maquette financière du FEADER est démonstrative de l'importance des mesures agricoles au sein du FEADER.



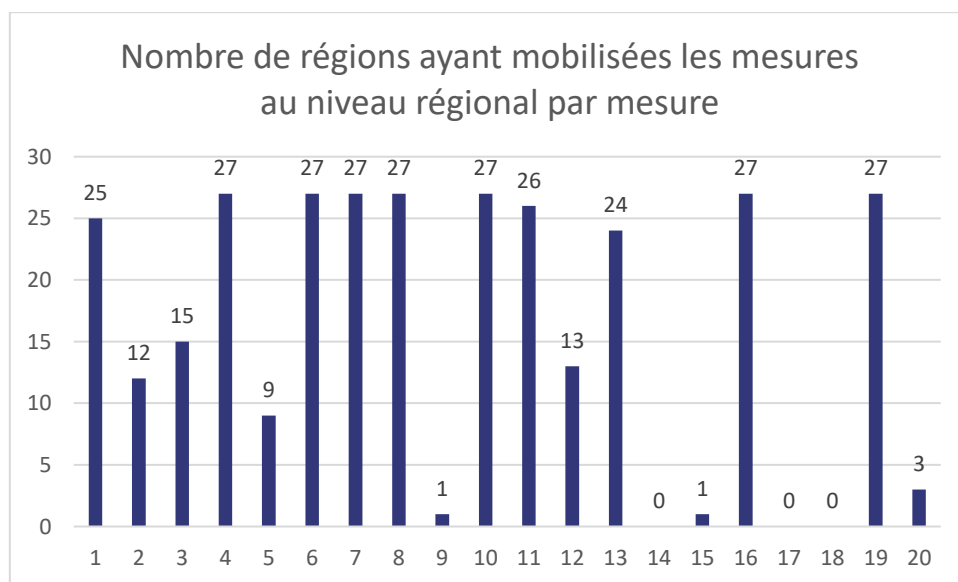
## Une adaptation régionale du FEADER nécessaire qui a favorisé la concentration des fonds

Sans prendre en compte la concentration des crédits sur les mesures dites agricoles, la mise en œuvre du FEADER connaît une variation en fonction des programmes de développement rural régionaux. Il faut rappeler que la Commission européenne a permis aux Etats membres et aux régions d'adapter les soutiens communautaires à leurs priorités en termes de développement rural. Comme mentionné plus haut, en France, cette approche a ensuite été elle-même décentralisée et confiée aux régions (Loi MAPTAM, complétée par un décret [2015-445 du 16/04/2015]). Chaque Région, a élaboré son PDRR à partir d'un diagnostic territorial et en tenant compte des obligations définies dans le cadre national.

Les diagnostics territoriaux en question ont été élaborés par des travaux de concertation entre 2012 et 2015 menés avec l'ensemble des acteurs des filières agricoles, agroalimentaire et sylvicole, ainsi que ceux des territoires ruraux et péri-urbains, pour définir les priorités d'intervention du FEADER selon les enjeux propres au territoire régional.

A l'échelle nationale, il est possible d'identifier 5 axes stratégiques majeurs du FEADER en France : renforcer l'accompagnement des agriculteurs, assurer la transition alimentaire et écologique, promouvoir une agriculture durable, encourager l'innovation, la formation et l'accompagnement et soutenir le développement et l'aménagement durable des territoires ruraux. Cependant, selon les contextes régionaux, afin de soutenir les axes stratégiques cités plus haut, toutes les mesures n'ont pas été activées dans tous les PDRR (Graphique 2).

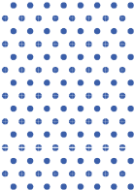
Sur les vingt mesures du FEADER, seules sept mesures ont été finalement mobilisées dans l'ensemble des régions en France et 3 mesures n'ont finalement pas été mobilisées.



GRAPHIQUE 2 - Source : Donnée ASP, traitement US-ODR, INRAE, Janvier 2023

En ce qui concerne les mesures étudiées dans le cadre de la présente étude, en dépit de la déclinaison régionale, l'étude de la maquette FEADER de janvier 2023, souligne une focalisation des fonds vers 3 mesures : la mesure 7 sur les services de base et la rénovation des villages dans les zones rurales, la mesure 16 de coopération et la mesure 19 de soutien en faveur du développement local au titre de LEADER (DLAL).

Ces trois mesures concentrent 97 % des fonds, soit 1.724 milliard d'euros sur les 1.793 milliard d'euros au total et sont déclinées dans l'ensemble des régions. (Tableau 1)



La déclinaison des mesures dans les PDRR a d'ailleurs connue une évolution entre les PDRR initiaux et les mesures finalement activées lors de la programmation.

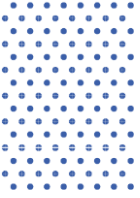
#### Evolution de la concentration du FEADER

Mesures du FEADER	Nombre de déclinaison de la mesure initialement dans les PDRR	Nombre de déclinaison de la mesure engagée dans les PDRR	Montant de l'enveloppe FEADER affecté (Janvier 2023 – en €)	Montant de l'enveloppe FEADER affecté (Janvier 2023 – en %)
Mesure 2	21	12	29 354 574	1,6
Mesure 3	17	14	39 241 464	2,2
Mesure 7	17	27	662 450 374	37
Mesure 16	24	27	212 131 776	11,8
Mesure 19	27	27	850 332 127	47,4
Total	-	-	1 793 511 315	100

TABLEAU 1 - Source : Donnée ASP, traitement US-ODR, INRAE, Janvier 2023

Ces différences s'expliquent par le choix des Conseils régionaux, de soutenir majoritairement des mesures complémentaires aux politiques régionales en matière de développement agricole et de focaliser l'appui sur les mesures les plus complémentaires de leurs politiques d'aménagement territorial, car l'aménagement du territoire reste l'une compétence majeure des Régions. Elles interviennent dans de nombreux domaines comme le développement rural ou urbain, le foncier et la planification, les parcs naturels régionaux directement avec les territoires de projet.

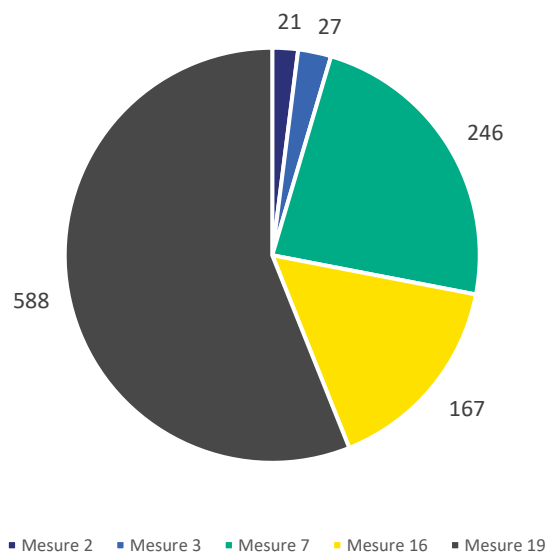




## Un engagement des crédits FEADER en adéquation avec les axes des politiques de développement régional en France

La concentration des fonds et l'engagement des crédits FEADER en fin de programmation européenne (graphique 3) démontrent une volonté des acteurs des territoires ruraux et des politiques publiques en France de redynamiser les campagnes et soutenir les initiatives locales. Un des facteurs de ces mesures est que les initiatives locales impliquent et engagent le plus possible les acteurs locaux eux-mêmes dans la création des stratégies territoriales sur des thématiques variées qui touchent au quotidien des habitants, tant dans leurs activités personnelles que professionnelles, et contribuent à la cohésion sociale et territoriale des zones rurales. Les mesures 7, 16 et 19 sont les trois mesures du FEADER les plus transposables et adaptables au niveau territorial et permettent des projets multisectoriels et collectifs.

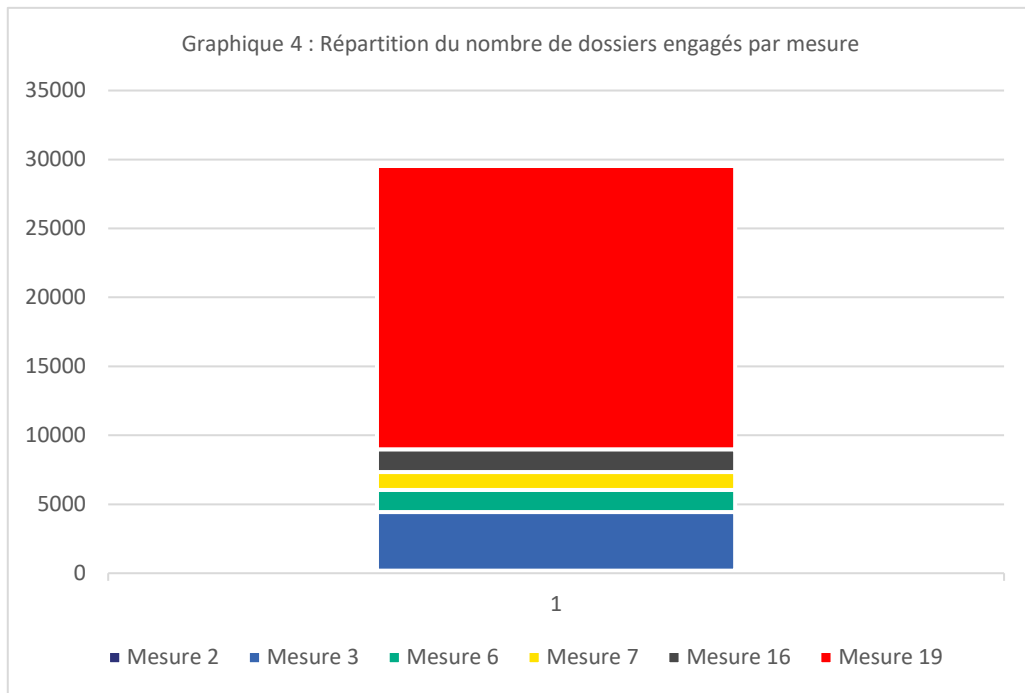
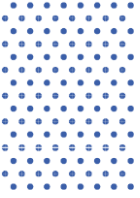
Graphique 3 - Répartition de l'enveloppe FEADER engagé par mesure en fin de programmation (en millions d'€)



Source : Donnée ASP, traitement US-ODR, INRAE, Janvier 2023

Le champ thématique de ces mesures correspond par ailleurs aux attentes relevées par les analyses AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces) dans le cadre de l'écriture des PDRR.

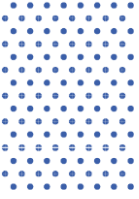
Selon l'enquête auprès des autorités de gestion du FEADER réalisée dans le cadre de cette étude, les autorités de gestion ont souligné que ces trois mesures ont d'ailleurs fait l'objet d'un accompagnement (notamment dans le cadre des réseaux ruraux régionaux) d'une communication spécifique particulière à la différence des autres mesures notamment à travers des communications numériques ciblées et des réunions d'information et de sensibilisation sur les territoires à destination des acteurs locaux. Une communication jugée « spécifique et importante » a notamment été réalisée pour la mesure 19 - LEADER par l'intégralité des autorités des gestions. Cette communication a d'ailleurs pris la forme de séminaires thématiques, d'appui à la coopération, de capitalisation de projets et de vidéos.



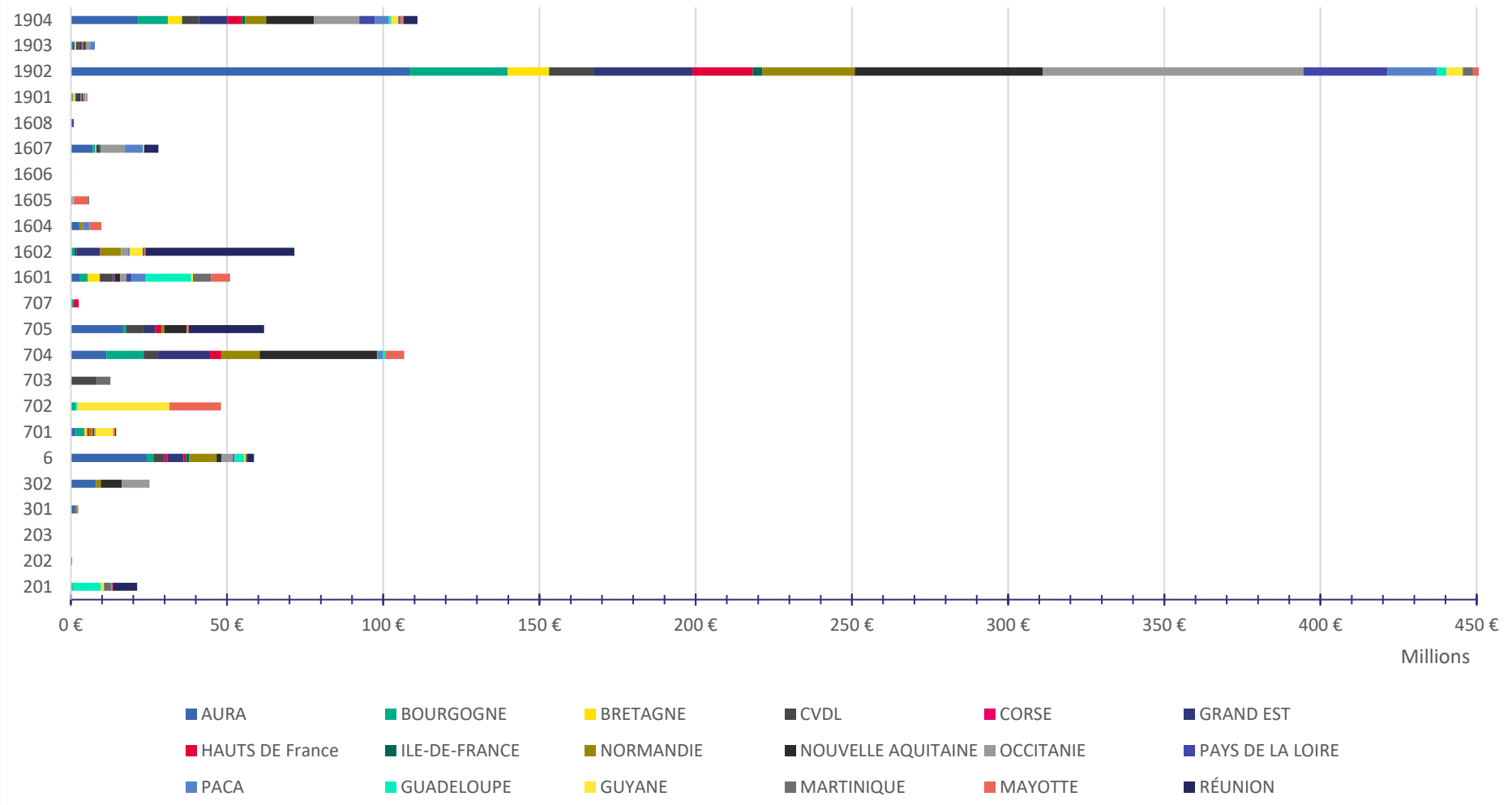
Source : Donnée ASP, traitement US-ODR, INRAE, Janvier 2023

Cette concentration de dossiers vers les mesures 7,16 et 19 est également perçue dans le nombre de dossiers engagés. Sur les 29 563 dossiers engagés sur l'ensemble des mesures de l'étude, 80 % des dossiers engagés l'ont été sur ces 3 mesures (dont 87 % sur la mesure 19). (Graphique 4).

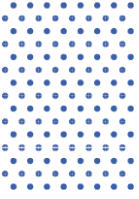
Cela s'explique notamment par le fait que la maquette financière allouée et donc le montant des engagements pour ces 3 mesures est plus important que pour les mesures 2,3,6. Cela se retrouve aussi en termes de montant engagé par mesure et sous-mesure (graphique 5) et se retrouve également dans chacune des régions (graphique 6).



### Montant FEADER engagé par sous-mesure, janvier 2023

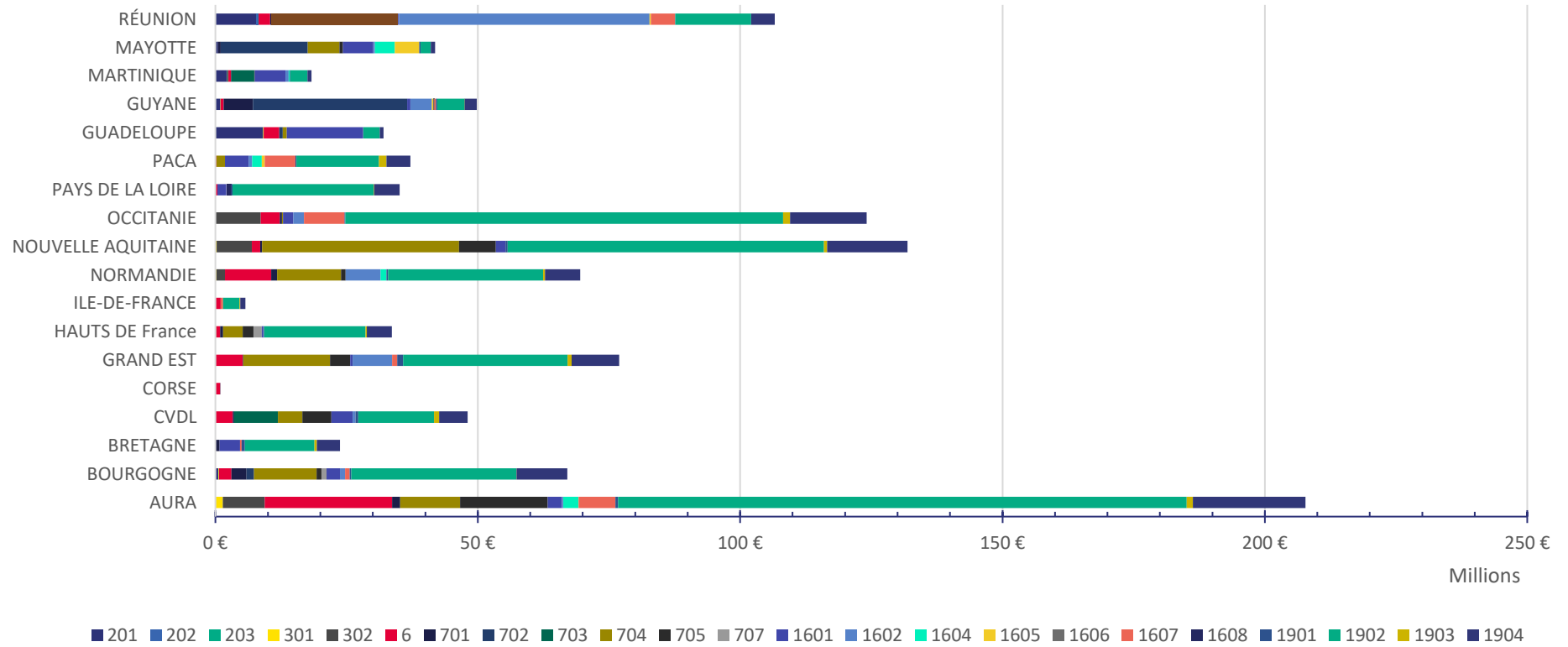


Graphique 5 - Source ASP (OSIRIS), traitement US-ODR, janvier 2023

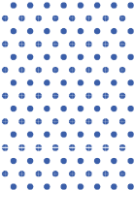


### Montant FEADER engagé par région pour les mesures 2, 3, 6, 7, 16 et 19, janvier 2023

Source ASP (OSIRIS), traitement US-ODR, janvier 2023

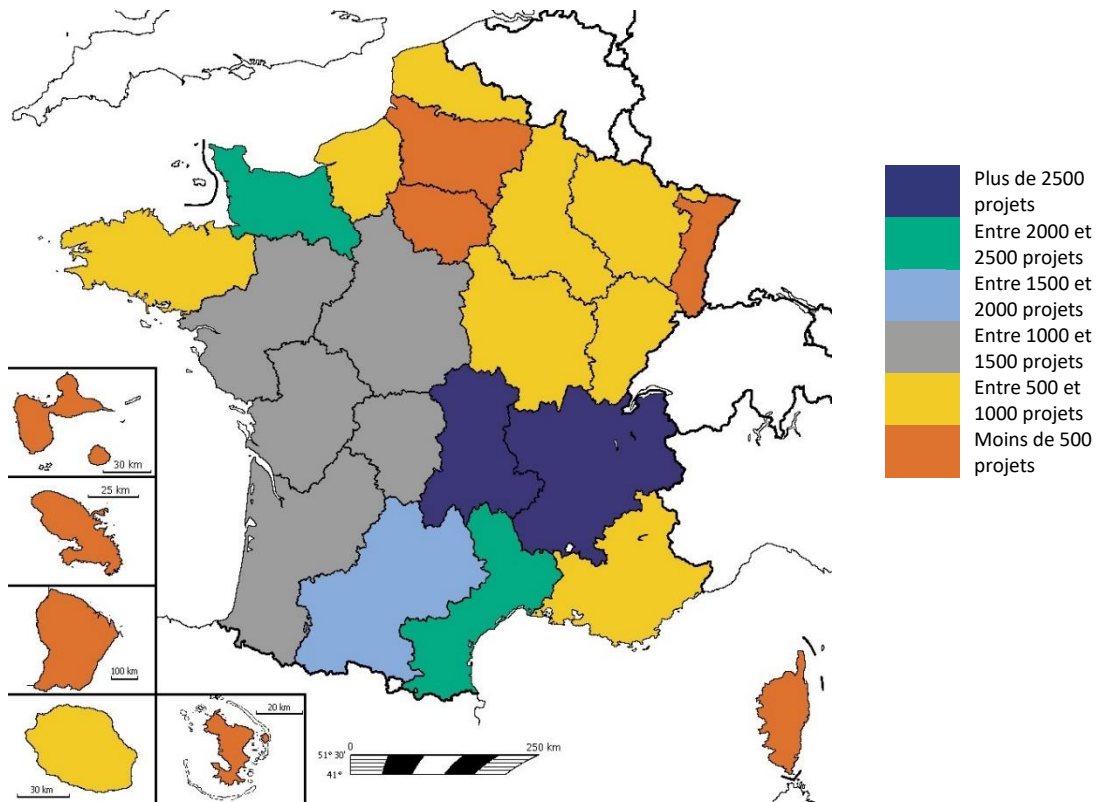


Graphique 6 - Source ASP (OSIRIS), traitement US-ODR, janvier 2023



D'un point de vue régional, la répartition des dossiers engagés sur l'ensemble de ces mesures par PDRR reste proportionnelle à la maquette FEADER engagée. Ainsi, ce sont les PDRR d'Auvergne (3 817 dossiers), Rhône Alpes (4 813 dossiers) et de Midi-Pyrénées (2 001 dossiers) qui concentrent le plus de dossiers engagés à l'échelle nationale. (Figure 1)

Figure 1 : Part des dossiers engagés par PDRR

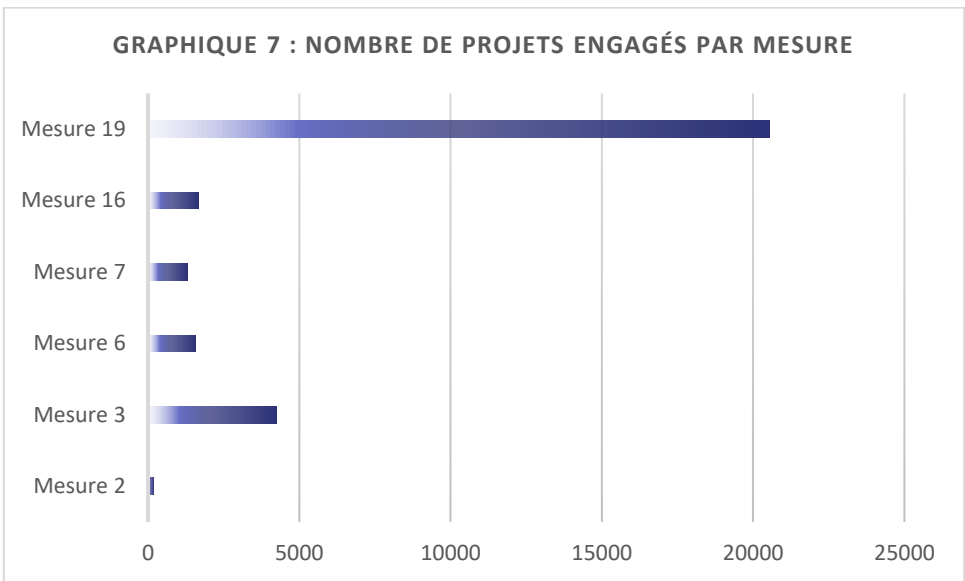
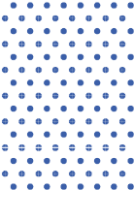


- Source : Donnée ASP, traitement US-ODR, INRAE, Janvier 2023

## La mesure 19 de soutien en faveur du développement local au titre de LEADER au centre de l'intervention du FEADER

Seule mesure du FEADER à faire l'objet d'une gouvernance spécifique, la mesure LEADER est développée sur près de 338 territoires en France, soit près de 28 000 communes. Élaborée sur une base territoriale et dans le cadre de partenariat public-privé constitué en Groupe d'Action Locale (GAL), l'approche est conçue comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires.

Bien que ne représentant que 5% de l'enveloppe globale du FEADER en France sur la programmation 2014-2022 soit près de 850 millions d'euros de FEADER (en comptabilisant les crédits complémentaires de la période de transition 2021-2022), la mesure 19 dite « LEADER » représente 70 % des dossiers engagés étudiés sur l'ensemble des mesures de cette étude soit plus de 20 000 projets financés sur l'ensemble du territoire français. (Graphique 7).



*Source : Donnée ASP, traitement US-ODR, INRAE, Janvier 2023*

Comme l’a soulignée l’étude de la mesure 19 du FEADER réalisée par le Réseau rural français<sup>6</sup>, LEADER permet d’accompagner des projets sur des thématiques variées : 82 % de l’ensemble des 338 GAL permettent de financer des projets sur l’économie durable et de proximité, 72 % de l’ensemble des 338 GAL permettent de financer des projets sur le tourisme et le patrimoine, 65 % de l’ensemble des 338 GAL permettent de financer des projets sur les transitions écologiques et les solidarités sociales, etc.

A travers la vision multisectorielle, l’appui à l’ingénierie, le développement local mené par les acteurs locaux et de nombreux principes, la mesure LEADER, inscrite au sein du FEADER, concorde avec l’Agenda rural et participe au changement de vision des ruralités qui sont aujourd’hui perçues comme des solutions aux grandes transitions qui nous entourent.

Notes .....

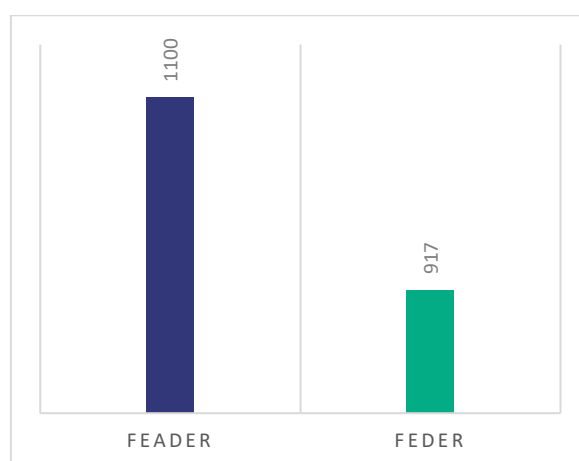
<sup>6</sup> Etude sur la mesure 19 LEADER des PDRR 2014-2020 réalisée pour le compte du Réseau Rural National

- **UNE ATTRACTIVITÉ DU FEADER POUR LES ACTEURS RURAUX SOULIGNÉE PAR UNE LARGE DIVERSITÉ DE FINANCEMENTS ET DE PORTEURS DE PROJETS.**

## **Le FEADER : première source de financements européens des territoires ruraux**

Tout comme les autres fonds structurels européens, le principe « d'additionnalité », principe qui implique que les contributions des fonds structurels ne se substituent pas aux dépenses structurelles des États membres, soulève la question de leur articulation avec les autres outils de financement des politiques publiques locales, en premier lieu avec les contrats de plan État-régions dont l'objet et les modalités de mise en œuvre se rapprochent des programmes opérationnels.

Pour la programmation 2014-2022, les données analysées dans le cadre de notre étude soulignent que près d'1.1 milliard de FEADER et 917 millions de FEDER<sup>7</sup> permettront de financer des projets dans les territoires ruraux qui entrent dans le champ d'action du développement rural. La part du FEADER en faveur du développement rural est en fait donc le principal instrument financier européen utilisé par les territoires ruraux (graphique 8).



Graphique 8 : part dédiée au financement du développement rural (en millions d'€)

À noter que ces chiffres ne rendent toutefois compte que des investissements clairement alloués par les programmes aux zones rurales. Environ 60 % des investissements de la politique de cohésion ne sont pas liés à un type spécifique de territoire. Il est donc probable que les zones rurales bénéficient en réalité de davantage d'investissements dans le cadre de la politique de cohésion.

Notes .....

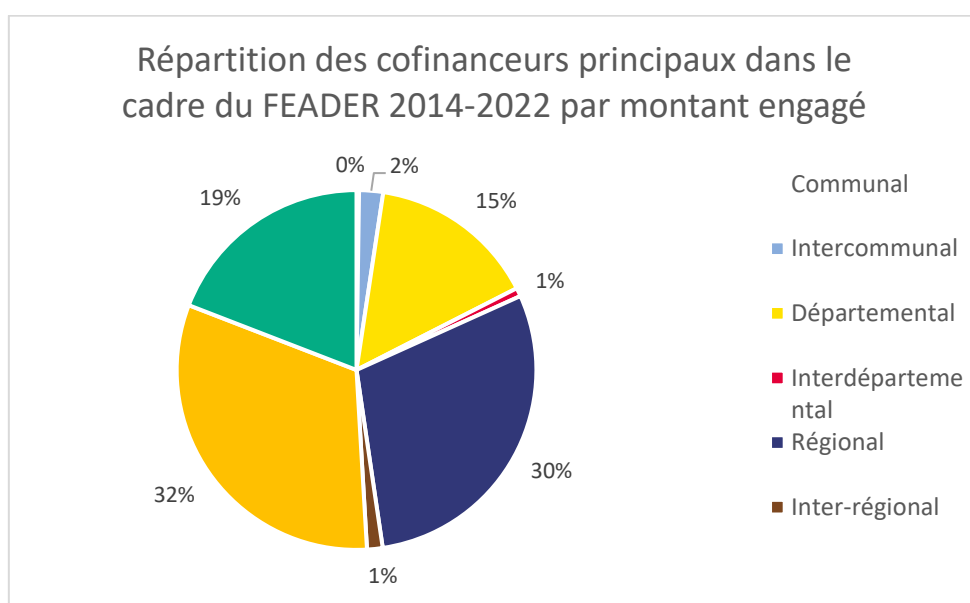
<sup>7</sup> Source DG Regio <https://cohesiondata.ec.europa.eu/stories/s/uya9-5ucd>

## Un large éventail de cofinanceurs qui ne facilite pas les articulations

Le principe d'additionalité signifie la nécessité d'un cofinancement public obligatoire (hors maîtrise d'ouvrage) pour « appeler » du FEADER. Celui-ci peut être apporté directement par le porteur de projet, dans le cadre d'une structure publique, ou par un cofinancement public d'un autre organisme public, qu'il soit national, régional, départemental ou local.

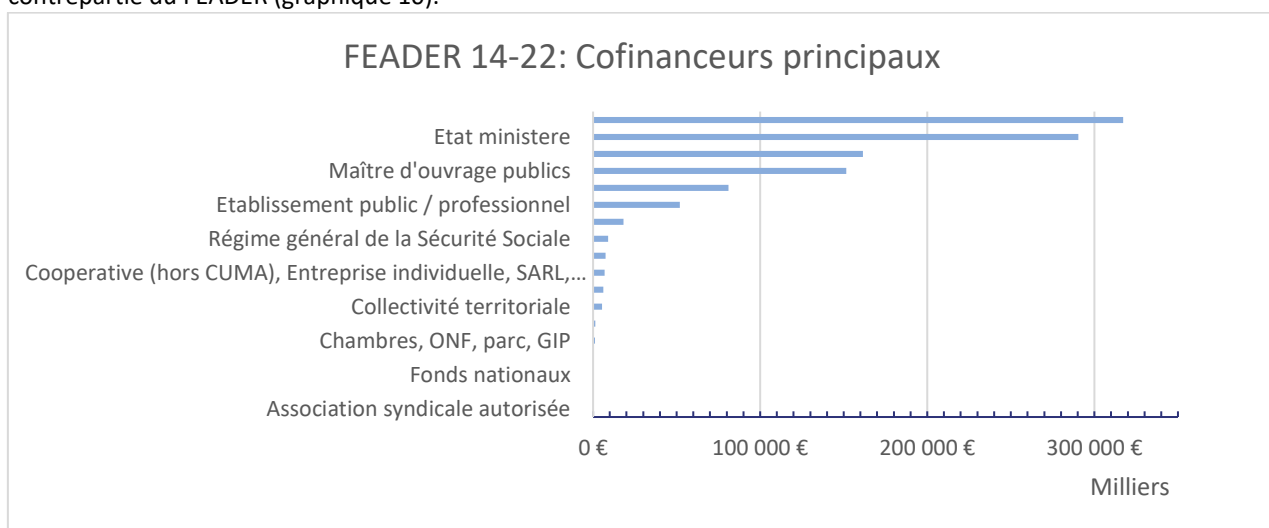
Ainsi, près 1,1 milliard d'euros de cofinancement public ont été mobilisés sur les mesures de l'étude en contrepartie du FEADER.

Le FEADER, bien que régionalisé, reste majoritairement cofinancé par l'État si on prend en compte l'ensemble des mesures. Cependant, les mesures étudiées dans cette étude démontrent que le cofinancement régional est la principale source de financement public qui intervient en contrepartie du FEADER (graphique 9).



Graphique 9 - Source ASP (OSIRIS), traitement US-ODR, janvier 2023

L'analyse terminologique, c'est-à-dire l'analyse de l'ensemble de la liste de l'ensemble des cofinanceurs, souligne que 1 653 cofinanceurs publics (hors maître d'ouvrage public) différents interviennent en contrepartie du FEADER (graphique 10).

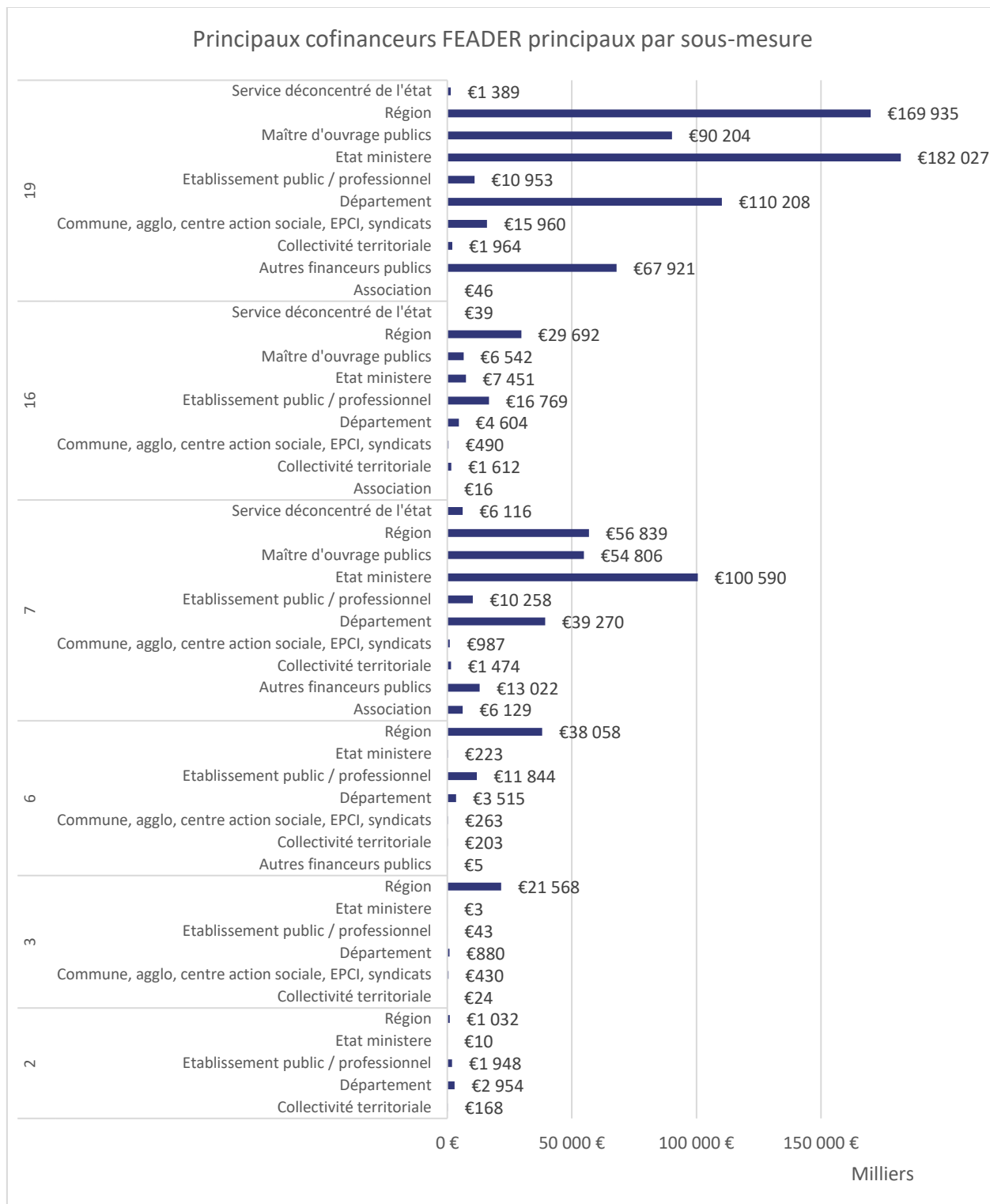


Graphique 10 - Source ASP (OSIRIS), traitement US-ODR, janvier 2023

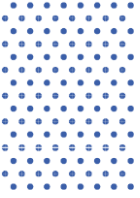


Ce recours à de nombreux cofinanceurs peut s'expliquer par le nombre important de porteurs de projets différents et par l'absence d'un cofinancement dédié systématique sur ces mesures du FEADER.

Il est aussi intéressant de constater que c'est dans la mesure 19 que les cofinanceurs sont les plus variés et impliquent le plus d'acteurs du territoire (graphique 11).



Graphique 11 - Source ASP (OSIRIS), traitement US-ODR, janvier 2023



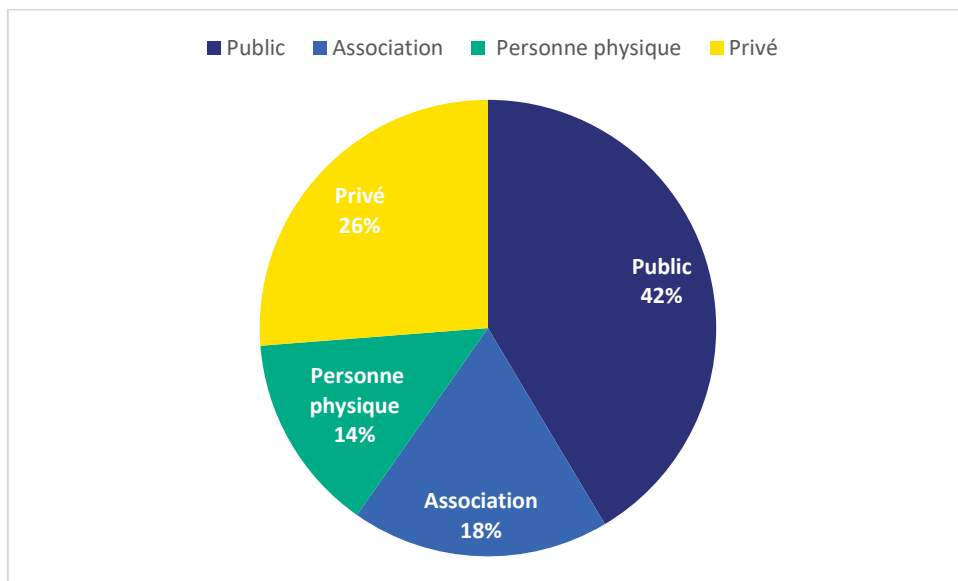
Selon l'étude réalisée par LEADER France auprès des Groupes d'Action Locale sur la mise en œuvre de la mesure 19, l'absence d'un cofinancement dédié systématique a deux conséquences principales : la difficulté pour les porteurs de projets, notamment privés, de trouver des cofinancements publics en contrepartie du FEADER et le manque d'articulation avec les politiques de développement rural au niveau régional ou national.

En ce qui concerne le cofinancement national, l'Etat cofinance à hauteur de près de 326 millions d'euros des projets financés par le FEADER (*Source données brutes : Source ASP (OSIRIS), traitement US-ODR, janvier 2023*). Les données analysées ne permettent pas d'identifier de manière précise les dispositifs de l'Etat venant en contrepartie du FEADER. Cependant, les échanges avec les acteurs, et notamment les porteurs de projets « publics » soulignent l'importance de la DSIL et DETR dans le financement des projets au titre de la mesure 7 ou 19. L'analyse croisée des montants des subventions DETR-DSIL attribuées par thématique par année (*Source données brutes : DGCL, 2023*) souligne que 197 millions d'euros ont été attribués aux territoires ruraux.

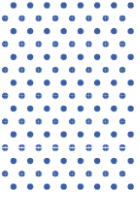
## Une typologie de bénéficiaires différente en fonction des mesures.

L'étude des données ASP traitées par US-ODR, INRAE, sur l'analyse des numéros SIRET des bénéficiaires du FEADER souligne qu'environ 12 000 bénéficiaires ont engagé un dossier FEADER pour l'ensemble des mesures étudiées réparties de la manière suivante (Graphique 12). Par bénéficiaires, il est entendu bénéficiaires directs de l'aide FEADER. La présente étude ne prend pas en compte les bénéficiaires indirects des projets financés qui représentent un total substantiellement plus important de bénéficiaires. Bien que le graphique montre un déséquilibre minime dans le portage des projets, on remarque cependant que la différence entre les porteurs publics augmente de manière substantielle pour les mesures 7 et 19 où 80 % des projets sont portés par des porteurs publics. Cette donnée renforce l'analyse de l'impact des cofinancements publics en contrepartie du FEADER.

### Typologie des porteurs de projets

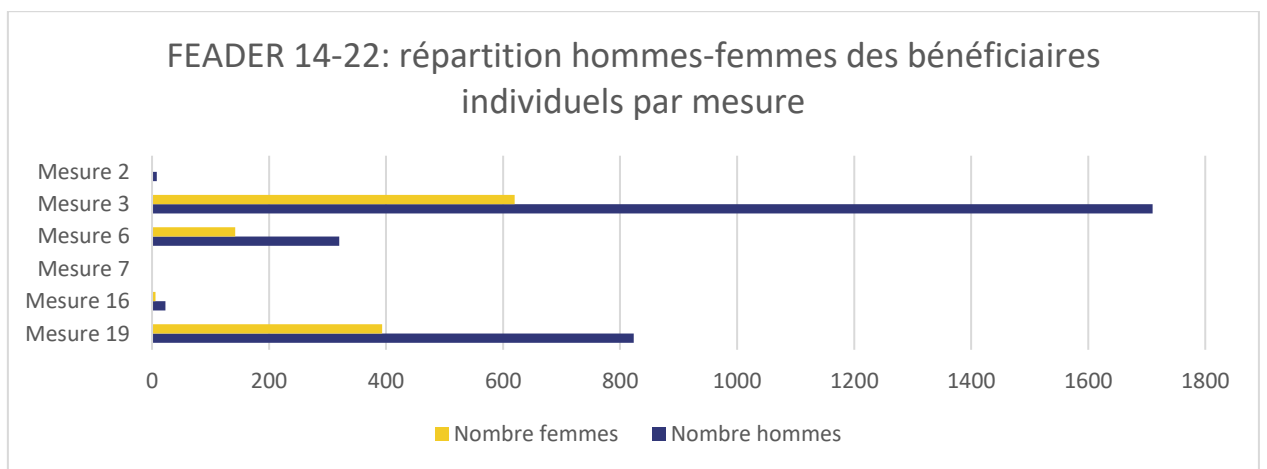


Graphique 13 - Source ASP (OSIRIS), traitement US-ODR, janvier 2023

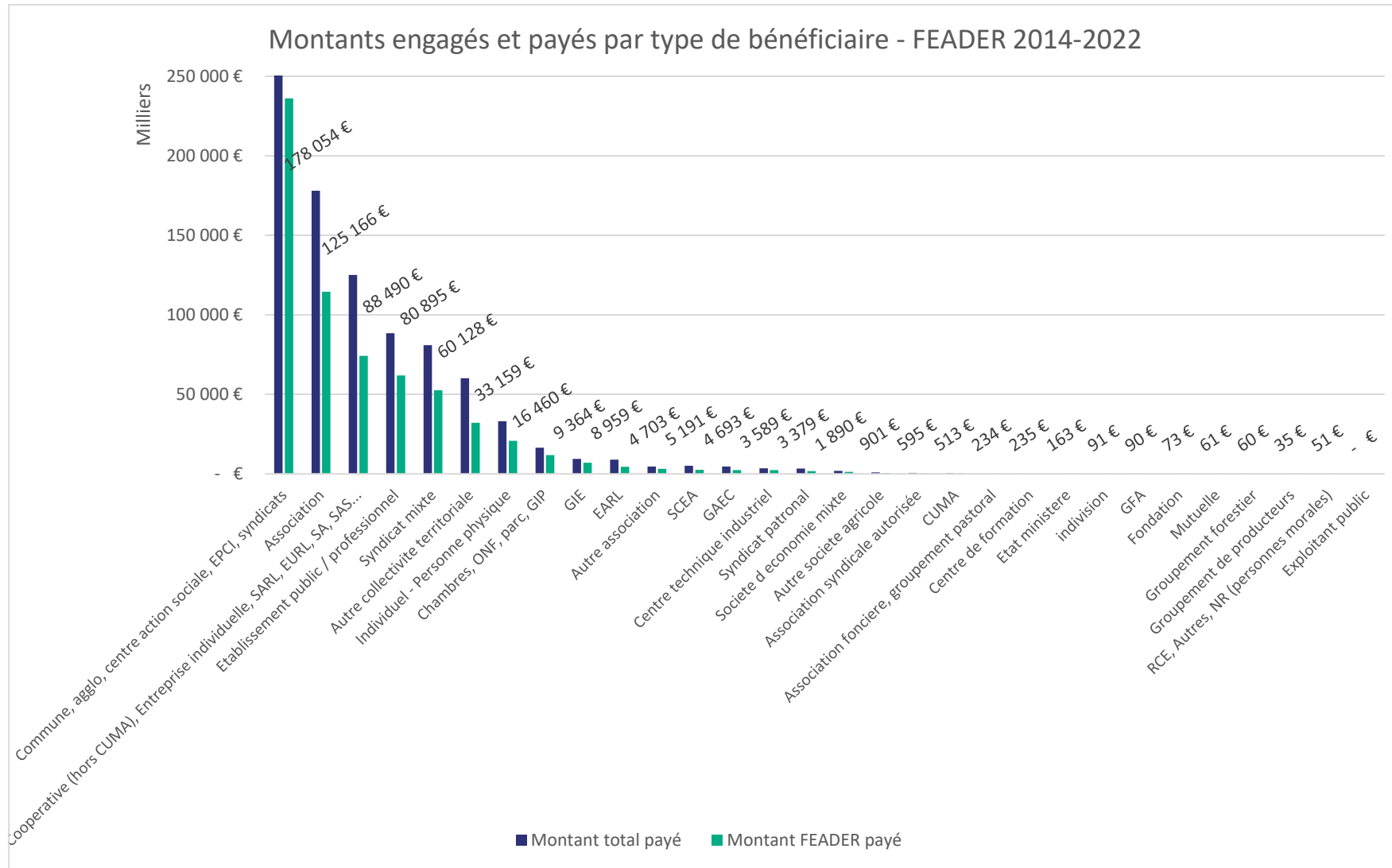
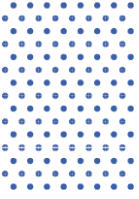


Sur les 29 714 dossiers engagés analysés, près de 42 % sont portés par des structures publiques, 26 % par des structures privées, 18 % par des associations et 14 % par des personnes physiques. Cela se retrouve aussi au niveau des montants engagés et payés (graphique 13). À souligner que dans le cadre du portage par une association, les données récoltées ne permettent de les classer parmi les structures privées ou publiques, même si nombre d'entre elle sont reconnues comme « organismes qualifiés de droit public ».

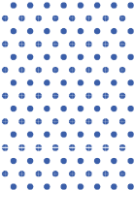
Dans le cadre du portage par des personnes physiques, les données récoltées permettent de souligner que 69 % sont portés par des hommes contre 31 % par des femmes et que l'âge moyen est de 47 ans et que le portage part des individuels se passe principalement au niveau des mesures 3 et 19 (graphique 14).



Graphique 14 - US-ODR, juillet 2023



Graphique 13 - Source données brutes : US-ODR, juillet 2023



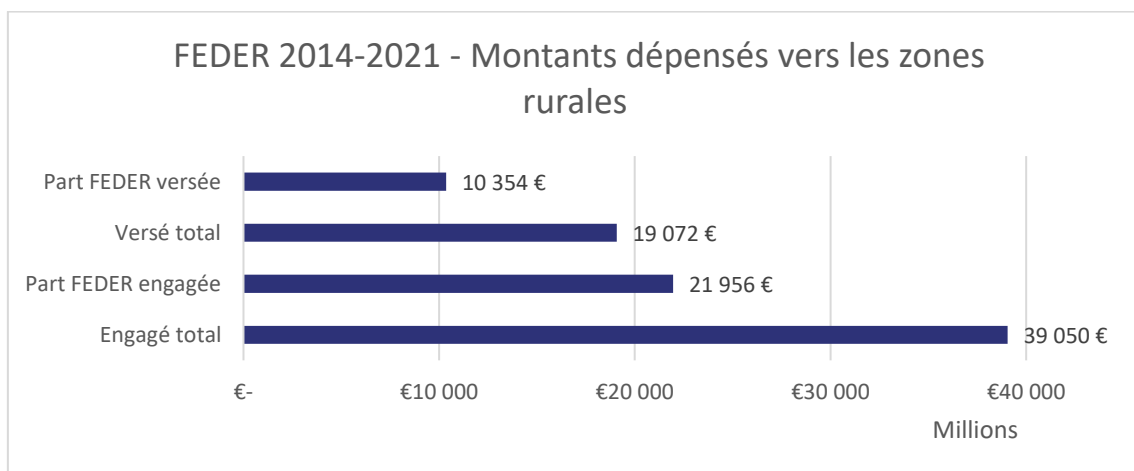
## • LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE FEDER

### Une visibilité de l'impact du FEDER réduite lors de la programmation 2014-2020

Sur la programmation 2014-2022, aucun financement n'a été spécifiquement fléché vers le développement rural contrairement au développement urbain dans le plan de développement rural national. Néanmoins, selon l'étude réalisée auprès des Conseils régionaux, ceux-ci soulignent à hauteur de 55,6% l'apport du FEDER au développement rural à travers plusieurs dispositifs qui ont permis de contribuer à ce développement au titre d'interventions « sectorielles ». On estime que 917 millions de FEDER ont été affecté au développement rural sur les 8,4 milliards d'euros complétés par 2,6 milliards d'euros dans le cadre de la relance "React-EU".

L'absence de fléchage et de données ne permet pas de mesurer de manière précise combien de projets liés aux thématiques du développement rural ont été accompagnés durant la programmation 2014-2022 et participe à renforcer le sentiment d'inaccessibilité de ce fonds pour les territoires ruraux.

Cependant, grâce à l'analyse des données européennes disponibles en ligne (Cohesiondata, : DG Regio, du 6 mars 2023), près de 21 milliards d'euros de FEDER ont été affectés en Europe vers des zones rurales au total entre 2016 et 2022. Ces montants proviennent de l'addition des montants filtrés par domaine d'actions dédiées aux zones rurales et aux zones très faiblement peuplées (graphique 15 – pour plus de détails, se référer à la base de données combinée en annexe).



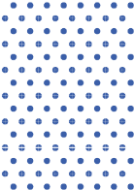
Graphique 15 – Source : DG Regio, 6 mars 2023

### Un nouvel objectif du FEDER 2021-2027 orienté vers le développement rural<sup>8</sup>

Dans le cadre de la programmation 2021-2027, le soutien aux zones rurales constitue une nouveauté par rapport aux périodes de programmation précédentes. L'approche sur les territoires ruraux dans les programmes régionaux se concentre au sein des Objectifs Spécifiques 5.2 dédiés au soutien aux stratégies de développement en zones rurales, mais d'autres OS sont mobilisables, notamment par le biais des outils

Notes .....

<sup>8</sup> Source : Fiche thématique sur les zones rurales réalisées par l'ANCT



territoriaux dédiés tels que les investissements territoriaux intégrés (ITI). Douze autorités de gestion prévoient des actions de soutien aux zones rurales dans le cadre de l'OS 5.2 (pour près de 289 millions d'euros, via des approches territoriales intégrées). Plusieurs autorités de gestion prévoient également de soutenir le développement des zones rurales à travers d'autres OS via des approches territoriales dédiées. Au total, ce sont près de 401 millions d'euros de FEDER<sup>9</sup> qui sont à destination des zones rurales et qui sont alloués à une diversité de thématiques sur une enveloppe globale de 9,070 milliards d'euros.

La revitalisation (au sens large) des zones rurales est un enjeu important au regard de l'enveloppe dédiée aux zones rurales (représentant près de la moitié de celle-ci). Dans les programmes régionaux, le soutien à la revitalisation des zones rurales se traduit par l'aménagement d'espaces publics et d'équipements de proximité dans ces zones, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services. Cela concerne différents types de services :

- Accès aux services de santé
- Autres types d'équipements et de services, comme des équipements multiservices (équipements sportifs et de loisirs), ou des équipements et services numériques
- Soutien aux entreprises et plus largement aux activités économiques dans ces zones.
- Le développement des infrastructures dédiées au numérique
- Le déploiement de solutions de mobilité innovantes
- Des actions en faveur du logement dans les zones rurales
- La formation dans les zones rurales
- Valoriser le potentiel culturel et touristique (durable) des zones rurales
- Protéger les richesses naturelles des zones rurales

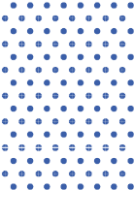
Intervenant historiquement sur ces territoires, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) prévoit dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 d'allouer près de 600 millions d'euros aux enjeux de développement rural (hors agriculture) ; ce via les approches LEADER, l'aide à la création d'entreprises en milieu rural ou encore l'amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales.

Des articulations avec le FEADER sont prédéfinies dans l'accord de partenariat et, au niveau régional, en fonction des arbitrages thématiques réalisés au sein de chaque programme FEDER et Plans Stratégiques Régionaux FEADER. Ces articulations portent notamment sur les types d'actions suivants :

- La création d'entreprise
- La méthanisation ou encore le soutien à la filière bois
- La préservation de la biodiversité
- L'amélioration des services de base en zones rurales
- L'assainissement et la potabilisation de l'eau (dans les RUP)
- Les maisons de santé

Notes .....

<sup>9</sup> <https://cohesiondata.ec.europa.eu/2021-2027-Categorisation/Planned-investment-by-territory-type-2021-2027-/74gj-7992>



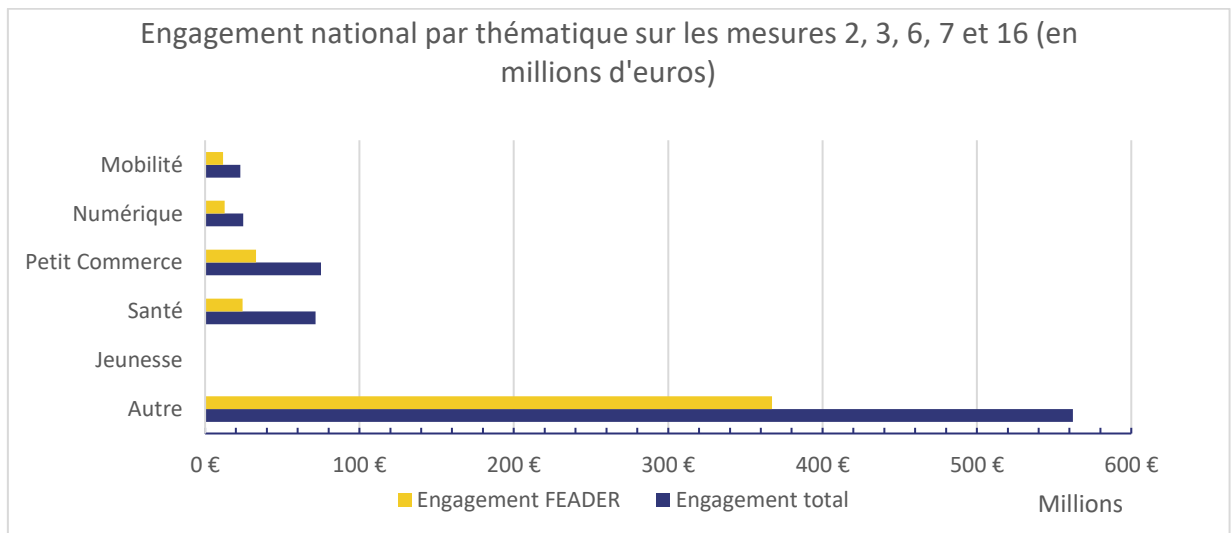
# REGARDS THEMATIQUES CROISES SUR LES FONDS EUROPEENS ET L'AGENDA RURAL FRANÇAIS

Afin de pouvoir faire converger les mesures des PDRR avec des mesures de l'Agenda rural de développement rural hors agricole (incluant les mesures 7, 16 et 19 et autres) et de les regrouper dans des champs thématiques, l'étude s'est appuyée sur la typologie des dossiers récoltés par l'Observatoire du Développement Rural auprès de l'Agence de Services et de Paiement (qui comprenait le titre des dossiers en question), et les deux enquêtes menées auprès des Conseils régionaux et des Groupes d'Action Locale.

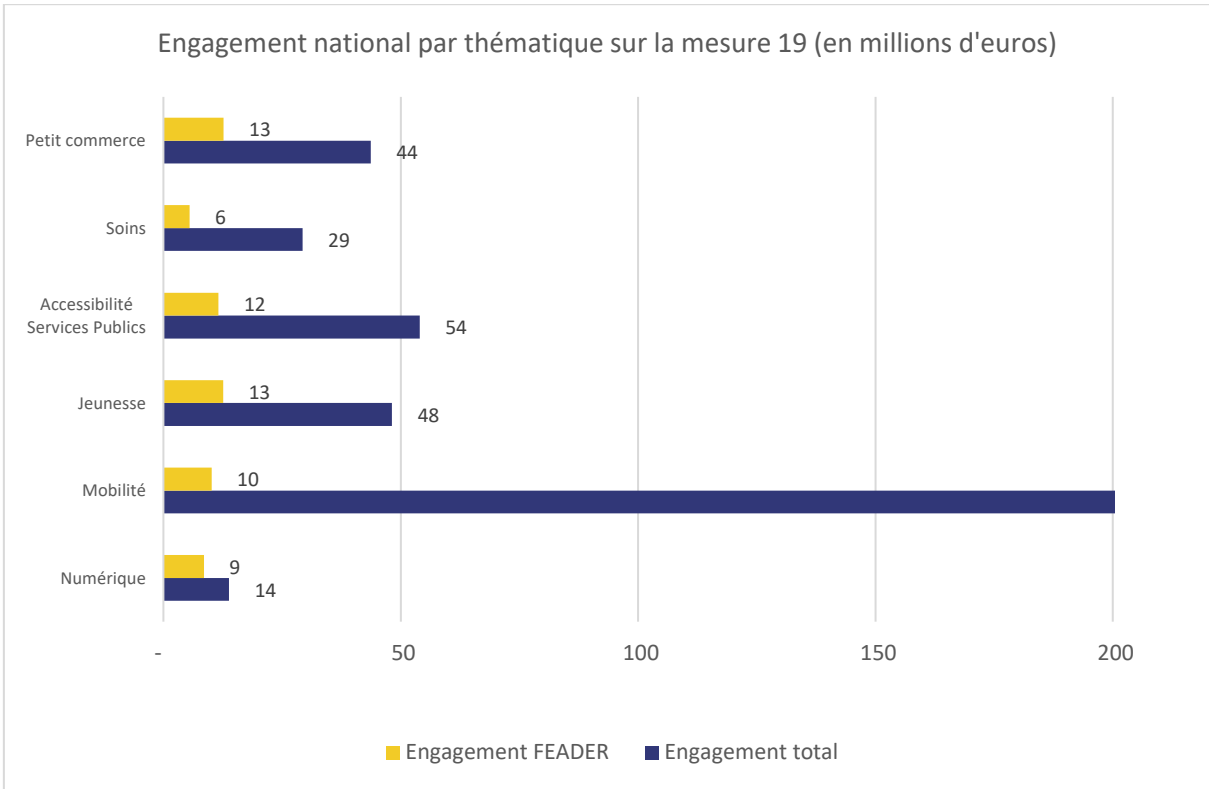
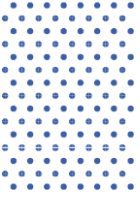
L'approche thématique développée peut être soumise à interprétation, car une même thématique peut avoir des orientations différentes en fonction de l'approche d'une politique régionale ou nationale et du FEADER. Les analyses croisées des mesures du FEADER et des mesures de l'agenda rural le démontrent.

Au regard des données récoltées et des outils de collecte à disposition pour les fonds européens, l'analyse thématique se concentre sur l'étude spécifique menée de la mesure 19 « LEADER » qui représente 72 % des projets engagés sur les mesures sélectionnées.

Selon l'étude réalisée auprès des Groupes d'Action Locale, on estime ainsi à 6 100 projets sur les 20 545 projets engagés de la mesure 19 les projets relevant des thématiques du champ d'étude, soit 218 millions d'euros de FEADER engagés. (Graphiques 16 et 17)



Graphique 16 - Source ASP (OSIRIS), traitement US-ODR, janvier 2023



Graphique 17 - données LEADER France, juillet 2023

## Un champ thématique plus large que le cadre de l'étude

Parallèlement aux thématiques ciblées au préalable dans l'étude, les autorités de gestion et les Groupes d'Action Locale ont souligné, à travers les différentes enquêtes, d'autres thématiques financées par le FEADER, notamment par la mesure 19 et la mesure 7, qui ont contribué au développement des zones rurales et, souvent de manière indirecte, aux objectifs des politiques régionales et de l'Agenda rural à savoir notamment : tourisme, valorisation du patrimoine, valorisation des productions locales, transition énergétique, revitalisation de centres-bourgs.

On estime ainsi que ce sont plus de 20 000 projets accompagnés dans le cadre des mesures 7 et 19 qui contribuent notamment à l'axe 1 « Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition énergétique » ou l'axe 2 « Renforcer l'attractivité des territoires ruraux ». Parmi les autres thématiques développées, on retrouve notamment : le tourisme, la culture et le patrimoine naturel.<sup>10</sup>

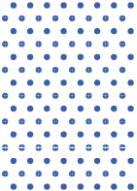
Le tourisme fait l'objet d'une attention particulière dans la mesure 19 et représente une part importante de l'enveloppe dédiée aux zones rurales. En effet, la relance de l'offre touristique dans les zones rurales est largement soutenue dans les stratégies locales de développement, notamment à travers le développement du tourisme durable (aménagements et équipements touristiques durables). Cela passe, entre autres, par le développement des services, des équipements touristiques et de la mobilité durable. Afin de soutenir le secteur du tourisme, des actions de mise en valeur et de réhabilitation du patrimoine touristique à travers des aménagements pour l'embellissement des sites remarquables et des points de vue ont été également financés dans la mesure 19.

Le domaine de la culture est également prégnant dans ces mesures, notamment à travers des actions visant la réhabilitation et la préservation du patrimoine culturel ainsi que la restauration et valorisation du patrimoine bâti et non bâti (monuments, musées...).

Notes .....

<sup>10</sup> Etude sur la mesure 19 LEADER des PDRR 2014-2020 réalisée pour le compte du Réseau Rural National



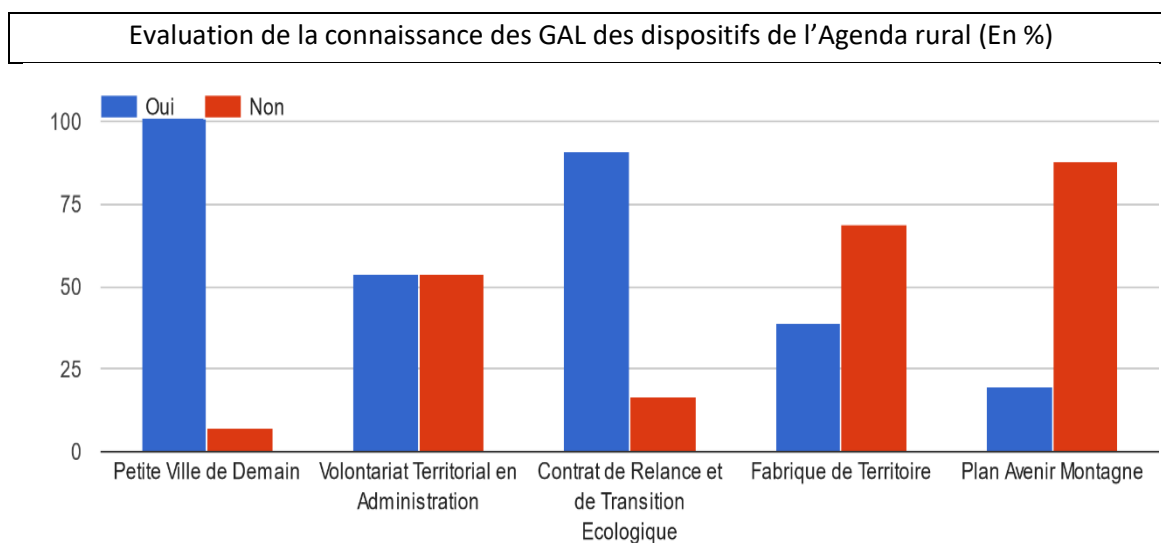


Les enjeux environnementaux sont également prégnants dans les zones rurales. Pour y répondre, les stratégies locales de développement des Groupes d'Action Locale financent des mesures de protection et de valorisation du patrimoine naturel et immatériel en promouvant les richesses de la biodiversité, en sensibilisant et en éduquant la population à la protection de ce patrimoine immatériel et plus largement au développement durable.

De ce fait, il est important de souligner que l'apport des fonds européens et notamment du FEADER aux politiques de développement rural en France ne peut pas se limiter aux thématiques étudiées et contribue de manière plus importante à ces politiques.

## Des dispositifs de l'Agenda rural connus mais avec une articulation limitée avec le FEADER

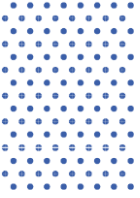
Si une large majorité des Groupes d'Action Locale dit connaître les principaux dispositifs de l'Agenda rural (Graphique 18 et Graphique 19)<sup>11</sup>, plus de la moitié souligne le manque d'articulation entre les dispositifs mis en place sur les territoires ruraux avec leurs stratégies locales de développement sur la programmation 2014-2022. Les principaux dispositifs étudiés sont les dispositifs phares liés aux stratégies locales de développement des territoires ruraux à savoir : Petite Ville de Demain, le Volontariat Territorial en Administration, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Fabrique de Territoires et Plan Avenir Montagne.



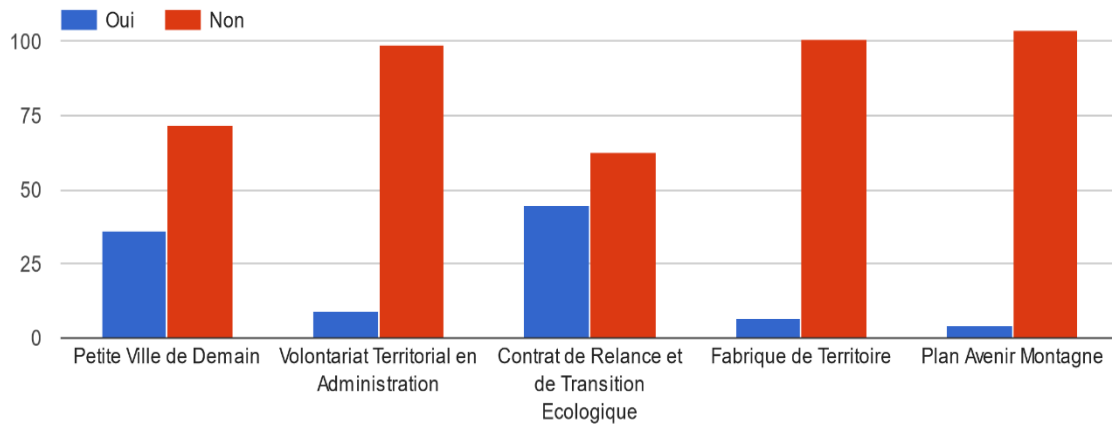
Graphique 18 données LEADER France - Enquête réalisée auprès des GAL, Juillet 2023

Notes .....

<sup>11</sup> Enquête réalisée auprès des Groupes d'Action Locale dans le cadre de cette étude



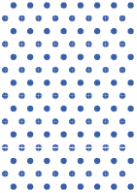
Evaluation de l'articulation des stratégies locales de développement de la mesure 19 avec les dispositifs de l'Agenda rural (En %)



Graphique 19 données LEADER France - Enquête réalisée auprès des GAL, Juillet 2023

Le manque d'articulation souligné s'explique en partie par la temporalité différente. En effet, les stratégies locales de développement des territoires engagés dans la mesure 19 ont été construites et conventionnées avant 2019, avant le lancement officiel de l'Agenda rural français. On peut imaginer que les stratégies locales de développement de la programmation 2023-2027 s'articuleront de manière plus importante avec les mesures de France ruralités.

L'enquête menée auprès des autorités de gestion dans le cadre des entretiens réalisés pour cette étude, souligne que la majorité des mesures de France ruralités sont éligibles à un financement européen dans les régions, notamment dans le cadre de LEADER et de l'objectif stratégique 5 du FEDER « une Europe plus proche des citoyens — développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales ».



## ● FOCUS SUR LES THEMATIQUES

### Le numérique

*Mesures de l'Agenda rural concernées : 34, 35, 84 à 87, 94, 100 à 102 / Mesure FEADER concernée : 19*

En France, le déploiement du numérique dans les territoires ruraux est un enjeu majeur pour réduire la fracture numérique et favoriser le développement économique et social de ces territoires.

### Un axe majeur des territoires ruraux principalement financé par le FEDER

Le numérique est un axe transversal des fonds européens. S'il ne fait pas l'objet d'une mesure dédiée dans le FEADER, la prise en compte du numérique est un des filtres, au même titre que le développement durable, qui est pris en compte dans l'ensemble des projets. Le numérique est une thématique souvent inscrite dans les lignes de partage entre le FEDER et le FEADER. Étant donné les montants engagés, les régions ont principalement accès à cette thématique via le FEDER.

Dans la programmation 2014-2022 du FEADER, le numérique a essentiellement été traité dans le cadre de la mesure 19. Selon l'étude réalisée auprès des GAL, près de 780 projets représentant 20 millions d'euros de FEADER ont été développés dans cette thématique. Selon l'étude de la mesure 19 du Réseau rural français, 34 GAL ont fait le choix d'intervenir sur la question du numérique et des nouvelles technologies.

Parmi les projets financés, on retrouve de nombreux tiers lieux numériques, « microfolies » ou matériels informatiques avec un objectif marketing ou touristique. Cette thématique a souvent été traitée de manière transversale au même titre que la prise en compte du développement durable.

Le FEDER a permis de développer des infrastructures dédiées au numérique dans les zones rurales. Plusieurs régions ont soutenu le développement des usages du numérique à travers des actions de sensibilisation, de communication et de formation sur ces usages. Le déploiement du Très Haut Débit dans les zones rurales a fait également l'objet d'une attention particulière dans le programme. Selon les données brutes de DG Regio mises à jour le 6 mars 2023, 434 millions d'euros de FEDER ont été engagés dans cette thématique.

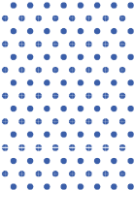
De manière globale, le FEADER, via la mesure 19, est intervenu sur des actions locales en lien avec de l'investissement matériel et dans le déploiement des tiers lieux numériques. Le FEDER a soutenu des investissements plus structurants, comme le déploiement du haut débit, ou le développement de la téléconsultation pour faciliter l'accès aux services de soins.

Comparativement, le numérique a été financé à hauteur 18,8 millions d'euros par les dispositifs nationaux DTER – DSIL sur la même période.

### Le déploiement numérique : un axe majeur de l'Agenda rural

Dans le cadre de l'Agenda rural, Le Gouvernement a fait du déploiement numérique sur l'ensemble du territoire une priorité. L'Agenda rural français a contribué au développement numérique en mettant en place des politiques et des initiatives visant à favoriser l'accès, les compétences et les usages du numérique dans les zones rurales. L'Agenda rural français a développé deux axes sur la thématique du numérique pour « améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux » et « renforcer l'attractivité des territoires ruraux ».

L'Agenda rural a notamment déployé des moyens sur les projets pour le déploiement du très haut débit fixe, la mise en place des conseillers numériques France services et les fabriques de territoires.



## Une articulation naturelle entre les fonds européens et l'Agenda rural français

Les objectifs communs et la nature des types de projets éligibles a permis une articulation des politiques européennes, nationales et régionales en matière de soutien au déploiement du numérique. Le FEADER et le FEDER ont ainsi contribué de manière importante aux objectifs de l'Agenda rural français. Cette articulation a été renforcée par la contribution des politiques régionales. De nombreuses régions avaient fait du déploiement du numérique une priorité régionale, notamment pour les territoires ruraux, et ont porté de nombreux projets et sont intervenus en tant que cofinanceurs publics aux porteurs de projets ruraux. Une très large majorité des projets soutenus par la mesure 19 LEADER ont été cofinancés par un cofinancement régional.

### Exemple de projet

#### « L'Établi : Fab Lab » de l'Université du Temps Libres Landes Côté Sud (Mesure 19)

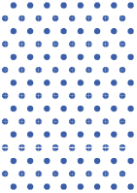


Financé dans le cadre de la mesure 19 du FEADER à hauteur de 32 835 euros, l'Établi est un Fab Lab déployé sur le territoire de l'intercommunalité MACS (Maremne Adour Côte-Sud), situé dans le sud du département des Landes.

C'est un dispositif orienté sur 2 axes initiaux : l'action économique et l'éducation et la jeunesse. C'est une plateforme ouverte constituée d'équipements d'informations, électroniques et d'usinage qui permet la création, la réparation ou le prototypage. L'Établi connecte le territoire aux pôles d'enseignement supérieur tout en diffusant une culture scientifique et technique auprès de tous les publics.

Ce projet vise à apporter une contribution à la transformation numérique du territoire Sud des Landes à travers une programmation d'activités diverses :

- Médiations scientifiques et animations sur les thèmes du numérique (portes ouvertes, expositions, démonstrations, colloques, rencontres entreprises-universités...);
- Ateliers thématiques (impression 3D, électronique, robotique, programmation informatique ...);
- Formations sur les équipements et logiciels du Fab Lab, les concepts de la fabrication numérique;
- Aide à la concrétisation et à la conduite de projets numériques (économie, culture, arts, éducation);
- Mise à disposition d'équipements et de compétences;
- Ateliers de découverte et de bricolages;
- Activités dans le domaine de l'ESS et de l'insertion.



## L'accès aux soins / L'aide au vieillissement

Mesures de l'Agenda rural concernées : 52 ; 57 à 66, 68, 69 / Mesures FEADER concernées : 7, 16, 19

La question de l'accès aux soins est devenue la préoccupation numéro un des habitants des territoires ruraux. Les territoires ruraux doivent faire face à de nombreux défis : l'implantation et le maintien de structures de santé, l'accès aux soins, le vieillissement de la population, etc.

### Une thématique peu développée dans le cadre du FEADER malgré la crise sanitaire

Bien que soit principalement un sujet de la compétence des Etats Membres les fonds européens jouent un rôle important dans le financement de projets et de programmes liés à la santé dans les pays membres de l'Union européenne. Ils contribuent à renforcer les infrastructures de santé, à promouvoir la recherche médicale et à soutenir des initiatives visant à améliorer la santé publique.

Durant la programmation FEDER 2014-2022, plusieurs régions ont financé des projets dont l'objectif était d'améliorer l'accès aux services de santé dans les zones rurales à travers la construction et la réhabilitation d'équipements publics de proximité de santé et d'infrastructures de santé (comme les maisons de santé pluriprofessionnelles ou les centres de santé et établissements médicaux et sociaux...).

Dans la programmation 2014-2022 du FEADER, le numérique a principalement été traité dans le cadre des mesures 19 et 7. Selon l'étude réalisée auprès des GAL, près de 280 projets représentant 39 millions d'euros de FEADER auraient été développés dans cette thématique. Parmi les projets financés, on retrouve de nombreux projets qui permettent, notamment, de financer les travaux nécessaires à la création d'une maison de santé dans lesquels les médecins peuvent s'installer facilement et le développement de la télémédecine.

### Une préoccupation au cœur de l'Agenda rural français

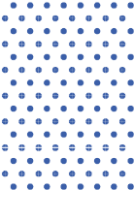
L'Agenda rural français a fait de l'accès aux soins et de l'aide au vieillissement un axe important avec 12 mesures dédiées pour renforcer la présence de personnels soignants et faciliter l'accès aux soins en milieu rural et accompagner les personnes âgées. Parmi les axes de travail, l'Agenda rural français a pour ambition d'améliorer la coordination et la coopération de l'offre de soin et de renforcer l'offre de soin (maisons de santé, assistants médicaux et médecins salariés). Le rythme de création des maisons de santé pluri-professionnelles ne se dément pas, avec 1 889 structures recensées en janvier 2022 (contre 900 en 2017), dont 657 en zones rurales.

La crise a provoqué une accélération de la télémédecine. Pour accompagner ce développement, des dispositions particulières ont été mises en place pour favoriser le recours à la télémédecine (assouplissement des conditions de recours à la télémédecine, ouverture de la téléexpertise à tous les patients et entre professions médicales).

Pour accompagner cette dynamique, plus de 130 millions de DETR-DSIL ont été accordés pour financer les projets d'accès aux soins en milieu rural dont une partie a servi de contrepartie publique aux fonds européens.

### Une articulation naturelle entre les fonds européens et l'Agenda rural français

Comme pour le numérique, les objectifs communs et la nature des types de projets éligibles ont permis une articulation des politiques européennes, nationales et régionales en matière d'amélioration de l'accès aux soins. Le FEADER et le FEDER ont ainsi contribué aux objectifs de l'Agenda rural français.



Cette articulation a été renforcée par la contribution des politiques régionales. Après la crise sanitaire, de nombreuses régions avaient fait de l'accès aux soins une priorité régionale, notamment pour les territoires ruraux, et ont intégré cette problématique dans le cadre des politiques européennes régionales. Une très large majorité des projets soutenus par les mesures du FEADER ont été cofinancés par un cofinancement régional.

### *Exemple de projet*

## **Aménagement d'une maison de santé à Chalus (Mesure 7)**

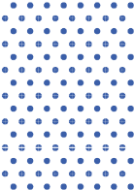


La commune de Chalus (1700 habitants), accompagnée par la Mutualité française, a développé un projet de maison de santé dans une vaste bâtisse à proximité du centre-bourg acquise en 2014. Le projet a ainsi permis de réunir les professions médicales et paramédicales au sein d'un même ensemble qui respecte les normes d'accessibilité récentes et de résoudre la problématique des départs en retraite des praticiens.

Pour ce projet, la commune a décidé de rénover un ancien bâtiment et de créer une extension sur un terrain de 4.800 m<sup>2</sup> situé au cœur de la ville. Ce projet permet de mutualiser les espaces pour un partage des charges, de réduire les déplacements et les coûts énergétiques, tout en offrant un lieu aux normes en vigueur et en accessibilité.

Sur une surface totale de 224 mètres carrés répartis sur deux niveaux, trois médecins généralistes se sont installés, un dentiste, un pédicure-podologue, un cabinet de kinésithérapeutes, deux sages-femmes. La Croix-Rouge, partie prenante, a également transféré dans ce nouveau bâtiment son centre de soins infirmiers et son service de maintien à domicile.

La commune de Chalus a pu bénéficier d'une participation de 550 027,23 euros (soit 55% du projet) de l'Union européenne grâce au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sous condition de respect des engagements auxquels la mairie est soumise.



## La mobilité

Mesures de l'Agenda rural concernées : 111 à 118 / Mesure FEADER concernée : 19

### Une intervention du FEADER complémentaire des politiques régionales et nationales

À l'instar du numérique, la mobilité est une thématique souvent inscrite dans les lignes de partage entre le FEDER et le FEADER. Étant donné les montants engagés, les régions ont principalement accès à cette thématique via le FEDER. Seules 20 % des régions se sont engagées dans cette thématique via le FEADER. La thématique de la mobilité douce est uniquement traitée à travers la mesure 19 avec près de 1400 projets représentant 37 millions d'euros de FEADER. La mobilité est souvent traitée par la création de liaisons douces, l'acquisition de matériel partagé électrique, le déploiement du vélo et le financement d'études.

Le FEDER est intervenu sur du financement d'infrastructures plus importantes (souvent dessinées dans le cadre des études financées par le FEADER). Cela se traduit dans les programmes par la restructuration de voiries et le développement d'infrastructures cyclables et de voies piétonnes. L'objectif est de soutenir le déploiement de solutions de mobilité innovantes via le développement d'infrastructures de recharge ou d'avitaillement pour la mobilité décarbonée, mais également de soutenir la multimodalité en milieu rural à travers le développement de points d'interconnexions et d'aires de covoiturage.

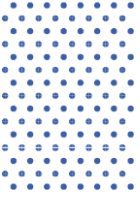
### L'Agenda rural français et le renforcement des mobilités rurales

Les mesures de mobilité de l'Agenda rural français développent des axes sur le renforcement des mobilités et les alternatives collectives innovantes. L'État soutient cette dynamique à travers sa démarche France Mobilités. Après avoir accompagné les communautés de communes dans leur prise de compétence (conseil en ingénierie, mise à disposition de ressources d'information), il apporte une aide financière et un accompagnement technique aux projets.

L'État a également engagé un partenariat avec toutes les régions pour moderniser 1 500 km de petites lignes ferroviaires régionales, avec un soutien financier de 530 M€ dont 300 M€ au titre de France relance. Au-delà de ces engagements, une enveloppe de 100 millions de DETR-DSIL a été accordée aux territoires ruraux pour accompagner leurs projets.

### Une complémentarité à travers des approches différentes

Bien que les mesures de l'Agenda rural soient complémentaires aux financements du FEADER et du FEDER, il existe une différence de vision entre les mesures de l'Agenda rural, axée sur la politique du dernier kilomètre, et les projets financés par les fonds européens orientés vers les mobilités dites douces et l'acquisition de matériel partagé électrique. Cette vision différenciée ne permet pas une articulation entre les dispositifs nationaux et européens et limite la contribution des fonds européens aux objectifs de l'Agenda rural.



**Exemple de projet :**  
**Voiture communale partagée de Villerouge-Termenès (Mesure 19)**



La commune de Villerouge-Termenès et ses habitants ont opté pour un service innovant de mobilité : une voiture électrique partagée mise à la disposition des habitants de la commune.

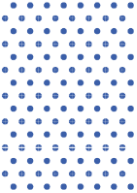
Le projet de « voiture partagée communale » est située dans la petite commune de Villerouge-Termenès, 140 habitants, au cœur du massif des Corbières dans une zone faiblement peuplée, qui doit faire face à l'éloignement géographique des principaux services publics et commerces.

Afin de répondre aux difficultés de déplacement d'une partie de la population, notamment les jeunes et les personnes âgées, la mairie a acquis, suite à une initiative citoyenne, une voiture électrique destinée à être partagée. Rechargée par une ombrière photovoltaïque, cette voiture en autopartage permet de désenclaver le territoire et de proposer une solution écologique et innovante aux enjeux de mobilité durables de cette zone rurale. Les habitants ou touristes peuvent louer la voiture à un coût modeste pour leurs déplacements de courte durée grâce à une plateforme en ligne et un boîtier numérique.

Par ailleurs, la mise en place du covoiturage permet de renforcer le lien social et la coopération au sein de la population du village. Opérationnel depuis juillet 2018, le projet remplit ses objectifs de fonctionnement avec 10 demi-journées de location par semaine avec près de la moitié des habitants usagers du service.

Ce projet de 46 355 € a été financé à hauteur de 29 667 € de FEADER via la mesure 19 dans le cadre de la stratégie locale développée par le GAL Est Audois.





## La jeunesse

*Mesures de l'Agenda rural concernées : 36, 42, 43, 44, 56, 70 à 79, 91 à 93, 95 à 97, 108*

*Mesures FEADER concernées : 2, 7, 16, 19*

La prise en compte de la jeunesse dans les politiques de développement rural est cruciale pour plusieurs raisons. Les jeunes représentent une part importante de la population rurale et leur participation active est essentielle pour garantir un développement durable et prospère des zones rurales.

### Un axe souvent traité de manière indirecte

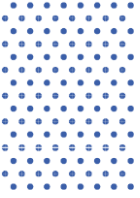
Si la moitié des PDRR a ciblé dans le cadre des analyses AFOM la nécessité de développer des projets vers la jeunesse, cette thématique apparaît plutôt comme un axe transversal, un critère de sélection récurrent et n'apparaît pas de manière explicite dans la typologie des projets. Si de nombreux projets liés à l'éducation et la formation de la jeunesse ont été traités via le Fonds Social Européen, la jeunesse dans le FEADER a été traitée à travers à des investissements matériels pour des projets liés au sport, à la culture, à l'enfance et la sensibilisation. Selon l'étude réalisée de la mesure 19, 960 développés dans le cadre de cette mesure ont été accompagnés pour un montant de 30 millions d'euros de FEADER.

### Un axe prioritaire de l'Agenda rural

La jeunesse est un axe important de l'Agenda rural français avec 22 mesures qui portent sur des dispositifs liés à l'accompagnement des jeunes dans les domaines de la formation, l'éducation, l'isolement et l'égalité des chances. Que ce soit à travers les dispositifs des « cordés de la réussite » ou « campus connectés », l'Agenda rural mobilise de nombreux dispositifs pour une éducation rurale de qualité et pour donner davantage de moyens au service de la jeunesse en milieu rural, notamment à travers les services civiques.

### Une articulation très limitée

Souvent rattachée à des compétences nationales comme l'éducation, le service civique et la formation professionnelle, il n'existe que très peu d'articulation entre les mesures de l'Agenda rural et les fonds européens. La jeunesse est néanmoins financée notamment à travers les financements de la DETR-DSIL à hauteur de 913 millions d'euros, ce qui en fait la thématique la plus financée par la DTER-DSIL sur la période de l'étude.



### *Exemple de projet*

## **Maison des jeunes de Crots (Mesure 19)**



L'association *Les Villages des jeunes* s'est mobilisée pour rénover une maison afin d'accueillir une colocation de 4 à 6 stagiaires en formation professionnelle. Grâce à un partenariat local avec un organisme de formation, des stagiaires qui réalisent des formations longues « Ouvrier Professionnel en Restauration du Patrimoine » et ayant des difficultés à trouver un logement pourront y habiter, dans une maison rénovée de manière raisonnée.

La Maison des Crots se situe à quelques pas du lac de Serre-Ponçon. Elle a été achetée en 1966 par l'association Les Villages des Jeunes pour être rénovée par des bénévoles et être mise à disposition de groupes de jeunes en difficultés dans le cadre de leurs vacances. Elle a été animée jusqu'en 1996 par le Comité Régional des Organisations du Travail Social (C.R.O.T.S), une association créée exprès, puis mise à disposition du Samu social et de familles réfugiées.

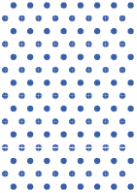
Compte tenu de sa vétusté, l'association avait arrêté son exploitation en 2009.

Soucieuse de ne pas laisser ce patrimoine inexploité, l'association a décidé en 2016 de faire revivre cette maison et d'y accueillir en colocation des stagiaires de la formation professionnelle et des travailleurs saisonniers en difficulté pour se loger dans l'Embrunais.

Grâce au soutien du programme LEADER du Pays S.U.D, de l'ANAH, du Département des Hautes-Alpes, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des fondations BTP+, JM Bruneau et Abbé Pierre, d'importants travaux ont été réalisés de 2016 à 2020 : désamiantage intégral de la maison, remplacement de la couverture et confortement la charpente, pose d'une isolation intérieure dans l'ensemble des pièces, réfection des sols et des murs, modification de la circulation à l'intérieur de la maison et construction d'escaliers aux normes en sous-sol et aux étages, remplacement des menuiseries intérieures et extérieures par des fenêtres et portes double-vitrage, installation d'une chaudière à granulés bois, aménagement de nouveaux sanitaires et d'un espace cuisine fonctionnel, pose de peintures et badigeons et achat de literie et de matériel électroménager.

Les travaux ont intégralement été réalisés par des entreprises locales et par le chantier d'insertion et organisme de formation Le Gabion, situé à Embrun.

Aujourd'hui, la Maison des Jeunes de Crots est mise à disposition de jeunes stagiaires de la formation professionnelle et peut accueillir ponctuellement un petit groupe de 10 personnes.



## L'accessibilité des services aux publics

Mesures de l'Agenda rural concernées : 55, 80 à 83, 88 / Mesures FEADER concernées : 7, 16, 19

Le maintien et le renforcement des services aux publics est un sujet d'actualité en milieu rural. Cette problématique, qui est au cœur des questionnements des habitants des territoires ruraux, oblige à réfléchir à de nouvelles formes de présence et de mutualisation pour les différents services, qu'ils soient postaux, scolaires, médicaux, sociaux. Les services sont en pleine mutation, les habitudes des usagers changent, notamment avec le numérique, mais le besoin de proximité et de lien social demeure. Pour faire face à ces enjeux d'égalité territoriale, les ruralités font souvent preuve d'une grande capacité d'innovation et d'adaptation comme à l'occasion de la crise sanitaire de la Covid-19.

### Une thématique importante de l'intervention du FEADER qui souligne une véritable attente pour les territoires ruraux

La revitalisation (au sens large) des zones rurales est un enjeu important au regard de l'enveloppe dédiée aux zones rurales.

Dans les programmes régionaux du FEADER, le soutien à la revitalisation des zones rurales se traduit par l'aménagement d'espaces publics et d'équipements de proximité dans ces zones, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services.

L'accessibilité des services aux publics s'oriente vers le maintien ou le renforcement de l'ensemble des services marchands et non-marchands considérés comme une nécessité pour les habitants. On peut aborder les services aux publics par niveaux de services (proximité, intermédiaire, centralité), par paniers de services (paniers de la vie courante, des parents, des jeunes, etc.) ou encore par familles de services (services publics, santé, commerces, etc.).

En se basant sur la définition du FEADER, les services aux publics représentent environ 3 000 projets, soit une très grande majorité des projets de la mesure 7 et plus de 1 000 projets financés au titre de la mesure 19 pour un montant FEADER de plus de 200 millions d'euros. Il s'agit de la thématique la plus importante financée par les mesures du volet « développement rural » pour le FEADER.

Cette dynamique de projets est notamment accompagnée par la DETR-DSIL qui finance à hauteur 213 millions d'euros les projets locaux liés à cette thématique.

### Des services aux publics aux services publics : Efficacité de l'administration publique, inclusion sociale comme priorités des mesures de l'Agenda rural

L'Agenda rural français concentre ses mesures sur la facilitation de l'accès aux services publics notamment en s'appuyant sur les Maisons de services au public et Maisons France Services.

L'Agenda rural centre son action sur la question du déploiement de l'offre France Services sur l'ensemble du territoire pour améliorer l'accès aux services publics et faciliter les démarches administratives du quotidien, grâce à la présence d'au moins deux agents d'accueil, formés et disponibles. À ce jour, 2197 France Services sont labellisées, dont 1417 dans des espaces ruraux (soit 64% des France services). Il convient de noter le développement des bus France Services, en particulier dans les territoires ruraux, dont le déploiement a été soutenu par trois vagues d'appels à manifestation d'intérêt ayant distingué 110 projets.

### Des priorités différentes qui ne facilitent pas les articulations

L'accessibilité des services aux publics est une problématique qui recouvre un champ thématique très large. L'Agenda rural français concentre ses mesures sur la facilitation de l'accès aux services publics au

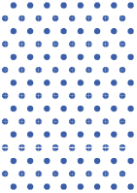
sens de l'administration publique. Dans le FEDER ou le FEADER, la notion de services à la population va au-delà du terme « service public ». Les services à la population englobent les commerces, services et équipements, marchands et non marchands, publics et privés, utilisés par la population dans ses activités courantes ou occasionnelles.

### *Exemple de projet* **Proxibus, le coin malin des anciens (Mesure 19)**



Financé dans le cadre de la mesure 19 à hauteur de 30 000 €, la fédération ADMR de l'Aube a développé un projet de services adaptés aux publics seniors qui répond aux enjeux actuels du bien vieillir et de la lutte contre l'isolement. L'opération consiste à l'acquisition d'un véhicule utilitaire aménagé pour accueillir quelques personnes et créer un lieu de convivialité itinérant en complémentarité des MSAP.

L'objectif de ce projet est d'offrir un lieu de convivialité aux seniors des communes rurales de la Côte des Bar. Le territoire ciblé est celui des communautés de communes de Bar-sur-Aube et du Barséquanais. Les communes sélectionnées, suite au diagnostic établi par l'équipe Prévention de la Fédération ADMR de l'Aube, ont pour caractéristique de n'accueillir aucun club ou siège d'association à destination directe des seniors, ni services de proximité (supermarché, boulangerie, etc.). L'opération s'inscrit en complémentarité avec les maisons de services au public (MSAP) et permet de rendre accessible l'accompagnement aux démarches en ligne pour les habitants de ces territoires. Il est proposé, à toute personne âgée de 60 ans et plus, des moments d'échange et de lien social autour de jeux de société, d'un café ou du journal. Afin de faciliter l'usage d'internet pour les seniors, et notamment de plusieurs services dématérialisés, deux tablettes tactiles sont à disposition dans le véhicule, ainsi qu'un routeur pour permettre d'accéder à internet.



## Petits commerces

Mesures de l'Agenda rural concernées : 23, 36, 37, 45, 48, 67 / Mesures FEADER concernées : 7, 16, 19

Les petits commerces en milieu rural jouent un rôle crucial dans l'économie locale et contribuent à la vitalité des communautés. Cependant, ils font souvent face à des défis spécifiques liés à leur emplacement et à la concurrence.

### Un axe majeur des territoires ruraux financé par les fonds européens

Le soutien à la revitalisation des zones rurales se traduit également par le soutien aux entreprises et plus largement aux activités économiques dans ces zones. Dans le cadre du FEDER, cela passe dans les programmes par la mise en place d'actions visant la revitalisation du commerce de proximité (notamment via la création et la modernisation des locaux commerciaux et artisanaux), ou par des mesures classiques de création d'entreprises (soutien aux démarches locales innovantes, développement de l'entrepreneuriat...). Selon la source des données brutes de la DG Regio, 576 millions d'euros de FEDER ont été engagés dans sept régions.

Le FEADER participe également à la dynamique des mesures de l'Agenda rural, et notamment au développement des petits commerces par une approche de soutien à l'investissement matériel pour maintenir, réhabiliter ou créer des commerces souvent multiservices dans des territoires isolés, dans un objectif de recréer un lien social au sein de la population et de développement des productions locales. Bien que le développement des petits commerces aurait pu être traité dans le cadre des mesures 3 et 16, les axes développés correspondent aux projets financés uniquement dans le cadre des mesures 7 et 19. Selon l'étude réalisée auprès des GAL, près de 1 600 projets représentant 42 millions d'euros de FEADER ont été engagés dans cette thématique. Parmi les projets financés, on retrouve de nombreuses épiceries et des cafés multiservices.

Cette dynamique de projets est notamment accompagnée par la DETR-DSIL qui finance à hauteur 197 millions d'euros les projets locaux liés à cette thématique.

### Un objectif principal pour l'Agenda rural en matière de petits commerces : Favoriser le maintien ou l'installation dans les territoires

L'Agenda rural soutient directement plusieurs initiatives visant à favoriser le maintien ou l'installation dans les territoires ruraux, de lieux de sociabilité. Le dispositif « 1 000 cafés », opéré par le Groupe SOS, a ainsi accompagné l'ouverture de 55 cafés. Sont également soutenues par l'enveloppe Agenda rural des initiatives comme Bouge ton coq, Comptoirs de campagnes, Villages vivants ou encore Bistrots de pays (124 bistrots labellisés en 2021) en soutien aux commerces en zone rurale ainsi que le fonds pour le commerce rural (12 millions d'euros par an).

### Une articulation naturelle entre les fonds européens et l'Agenda rural français

Comme pour le numérique, les objectifs communs et la nature des types de projets éligibles ont permis une articulation des politiques européennes, nationales et régionales en matière de petits commerces. Le FEADER et le FEDER ont ainsi contribué aux objectifs de l'Agenda rural français.

Cette articulation a été renforcée par la contribution des politiques régionales. La question du maintien des commerces de proximité en milieu rural n'est pas qu'une simple problématique de développement économique : il est aussi et surtout question de lien social et de proximité. De nombreuses régions avaient

fait du maintien des petits commerces, notamment pour les territoires ruraux, et ont intégré cette problématique dans le cadre des politiques européennes régionales. Une très large majorité des projets soutenus par les mesures du FEADER ont été cofinancés par un cofinancement régional.

**Exemple de projet**  
**Laverie-épicerie éco-solaire de Mamoudzou (Mesure 19)**



Financée par la mesure 19 du FEADER, la laverie-épicerie éco-solaire est une épicerie associative multi-services, solidaire et durable (laverie, épicerie, lieu de recyclage et de sensibilisation à l'environnement) mise en place en 2016 par l'Association *Yes We Can Nette* qui agit en faveur de la préservation de l'environnement et de la ressource en eau, dans une optique sociale et territoriale.

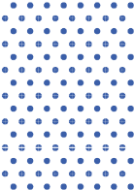
Mayotte possède un patrimoine naturel exceptionnel et, en parallèle, une gestion des déchets très insuffisante dans les espaces publics et naturels. Le manque d'infrastructures, la difficulté d'accès à l'eau du réseau de certains habitants et l'inaccessibilité de certains quartiers entraînent la prolifération des déchets jetés dans les rues.

L'Association *Yes We Can Nette* fonctionne telle une épicerie associative multi services, solidaire et durable. Les habitants collectent les canettes qui sont jetées dans leur environnement et les apportent au local de l'Association, pour les troquer contre des denrées alimentaires à prix réduit. Ces canettes sont retraitées, en associant des publics variés, et donnent naissance à de multiples objets.

Dans le local de l'Association *Yes We Can Nette* deux machines à laver le linge occupent l'arrière-boutique et permettent aux habitants du quartier de Cavani-Mamoudzou de laver leur linge pour 2€ à peine, sans polluer les rivières et le lagon. Une lessive écologique est utilisée.

L'association organise également des collectes alimentaires afin de récolter des produits pour ses épiceries et participe régulièrement à des actions de ramassages de déchets à différents endroits de l'île.

Elle sensibilise enfin les publics – notamment les enfants – à la protection de l'environnement, grâce à l'opération « cartables du cœur » ou à une présence régulière sur les marchés de l'île.



# CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

## • LES LEVIERS POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL

La présente étude « Regards croisés sur le développement rural français : l'utilisation du fonds FEADER 2014-2022 pour les objectifs de l'Agenda rural français » démontre que malgré que l'articulation entre le FEADER et les politiques de développement rural régional, incluant par exemple des mesures de l'Agenda rural français, ne sont pas toujours mesurables compte tenu des outils mis en place, il est possible de conclure que les fonds européens participent aux financements de l'Agenda rural français. Cependant il convient d'en renforcer la complémentarité des mesures territoriales du FEADER. Comme le démontre l'étude, la part du développement rural reste faible dans les financements européens compte tenu des enjeux liés aux territoires ruraux. Il convient donc de renforcer l'articulation avec les politiques de développement rural en France afin d'accroître les effets et de réaliser les objectifs.

Afin de développer une véritable cohérence et accroître l'efficacité des politiques de développement rural, et notamment de l'Agenda rural français, il apparaît nécessaire de développer à la fois un certain nombre d'outils dans le but de mesurer de manière qualitative et quantitative l'impact du FEADER et des fonds européens en général sur les territoires ruraux et favoriser ainsi le rural proofing, et de mettre en place des mesures et des dispositifs d'accompagnement pour encourager leur complémentarité.

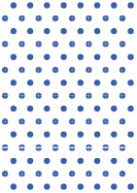
### **Renforcer la place du développement rural au sein du FEADER et du FEDER dans les futures politiques européennes**

La présente étude souligne que seul environ 10 % du FEADER et du FEDER a été, sur cette programmation, engagé dans les territoires ruraux. Dans le cadre du FEADER, 70 % des crédits ont été fléchés sur 4 mesures dites agricoles. Afin d'accompagner le développement des territoires ruraux, il apparaît donc nécessaire de concentrer davantage de crédits européens sur les territoires ruraux et développer les approches territoriales intégrées en zones rurales.

Certains Etats Membres comme l'Espagne ont ainsi décidé de consacrer plus 10 % de la maquette FEADER à la mesure LEADER pour la programmation 2023-2027 et la République Tchèque a mis en place des approches territoriales intégrées multifonds afin de garantir une enveloppe minimale pour les territoires ruraux. Les orientations du FEADER 2023-2027 en France avec l'objectif stratégique 5.2 est une première réponse importante en ce sens. Cependant, la décision de garder uniquement 5 % des crédits FEADER, soit le minimum réglementaire, dans le cadre du plan stratégique national 2023-2027 ne facilite pas la prise en compte des besoins des territoires ruraux. Une augmentation et une sanctuarisation des crédits des mesures dites de développement rural au sein de la politique agricole commune apparaît indispensable pour accompagner le développement des territoires ruraux dans les nombreux défis auxquels ils sont aujourd'hui confrontés.

### **Développer l'articulation des politiques de développement rural avec les fonds européens en renforçant le soutien de l'ingénierie territoriale**

Le Pacte rural européen souligne la nécessité d'encourager les articulations au niveau européen, national, régional et local pour aborder le développement intégré des territoires ruraux. À l'instar du Pacte rural européen, il apparaît indispensable de mieux articuler les dispositifs de l'Agenda rural français aux politiques européennes, régionales et locales. Si les territoires ruraux et les autorités de gestion connaissent les dispositifs de l'Agenda rural français, il n'existe aujourd'hui que trop peu d'articulation qui permettent une vision partagée et collective du développement rural adapté aux attentes des habitants des territoires ruraux. Cela doit passer notamment **par la reconnaissance et le renforcement du rôle des**



**Groupes d'Action Locale et l'appui à l'ingénierie territoriale** qui, à l'instar du programme LEADER ou du programme Petites Villes de Demain, facilite la connaissance et l'accès aux différents fonds et l'articulation de l'ensemble des dispositifs européens, nationaux, régionaux et locaux. Si la mesure 19 apparaît comme la mesure la plus représentative du développement rural en France, cela est dû en grande partie à l'ingénierie territoriale financée dans le cadre de la sous mesure 19.4. Le développement de l'objectif stratégique 5.2 qui prévoit de financer des actions de soutien aux zones rurales via des approches territoriales intégrées basées sur la méthode du développement locale mené par les acteurs locaux, renforce cette nécessité.

Cela doit passer également par le renforcement de la **formation et de la communication à destination des acteurs des fonds européens (autorités de gestion, Groupes d'Action Locale, potentiels bénéficiaires, etc.)**. Lors des entretiens et des enquêtes avec les acteurs régionaux et locaux, il a été souligné à de nombreuses reprises l'absence de connaissance sur les mesures de l'Agenda rural et sur les possibles articulations. À titre d'exemple, la région Ile-de-France a mis en place en 2023 l'agence de la ruralité. Cette agence a pour but de devenir l'interlocuteur unique des communes pour fluidifier le traitement des projets de subventions en lien avec la Région (orientation vers les bons services, déblocage des dossiers etc...). Bien que complémentaire aux dispositifs comme Petites Villes de Demain ou Villages d'Avenir et de LEADER au niveau FEADER, cette agence fonctionne aujourd'hui de manière indépendante.

### **Mettre en place un cofinancement dédié automatique en contrepartie des mesures du FEADER de développement rural**

L'un des principaux freins relevés dans l'ensemble des études et des évaluations réalisées lors des précédentes programmations est le cofinancement public obligatoire en contrepartie du FEADER. Le plan de financement des opérations est une difficulté particulière en raison de la multiplicité des cofinancements publics mobilisables comme l'atteste cette étude. La création d'un nouveau fonds dédié de l'Etat ou par les autorités de gestion permettrait de cofinancer les projets soutenus notamment par la mesure 19 LEADER qui concentre cette problématique avec un schéma d'instruction identique. La création de cette enveloppe dédiée simplifierait les cofinancements publics pour les porteurs de projets et soutiendrait le développement des territoires ruraux en se basant sur les fondamentaux de LEADER : gouvernance locale, démarche ascendante, innovation, projets multi sectoriels, partenariat public-privé. Une des pistes de réflexion est que ce fonds pourrait être alimenté notamment par un fléchage des crédits de la DETR/DSIL notamment. En effet, l'étude de la DETR-DSIL dans notre étude montre que ces dispositifs accompagnent les dynamiques des territoires ruraux sans être rattaché de manière directe aux mesures de l'Agenda rural. Cette ligne dédiée a déjà été opérationnelle notamment dans le cadre de la mesure 19 en Région Sud PACA, Guyane ou Martinique. Cela a permis dans ces régions de renforcer la visibilité du dispositif soutenu et d'accompagner les dynamiques territoriales en levant certaines contraintes administratives et financières.

### **Développer les outils de suivi et d'évaluation en faveur d'un rural proofing**

Le « Rural proofing » est un mécanisme qui peut contribuer à stimuler la revitalisation rurale en garantissant que toutes les politiques pertinentes au-delà du développement rural sont alignées sur les besoins et les réalités des zones rurales. L'analyse de l'ensemble des données mis à disposition dans le cadre de cette étude souligne une carence dans les outils d'analyse à disposition pour évaluer les crédits du FEADER. L'étude terminologique et numéraire, ainsi que le manque de données sur la prise en compte du développement rural du FEDER 2014-2022 ne font que renforcer cette insuffisance. L'instrumentation régionalisée de l'outil de gestion du FEADER pour la programmation 2023-2027 pourrait potentiellement renforcer un manque de lisibilité à l'échelle nationale. À l'heure où la Commission européenne souhaite renforcer les dispositifs d'évaluation des fonds européens et que la présente étude " Regards croisés sur le développement rural français " identifie l'utilisation du fonds FEADER 2014-2022 pour les objectifs de l'Agenda Rural français", il apparaît indispensable d'anticiper les évaluations et de créer de nouveaux outils adaptés à l'éventail de projets financés par le FEADER et le FEDER.

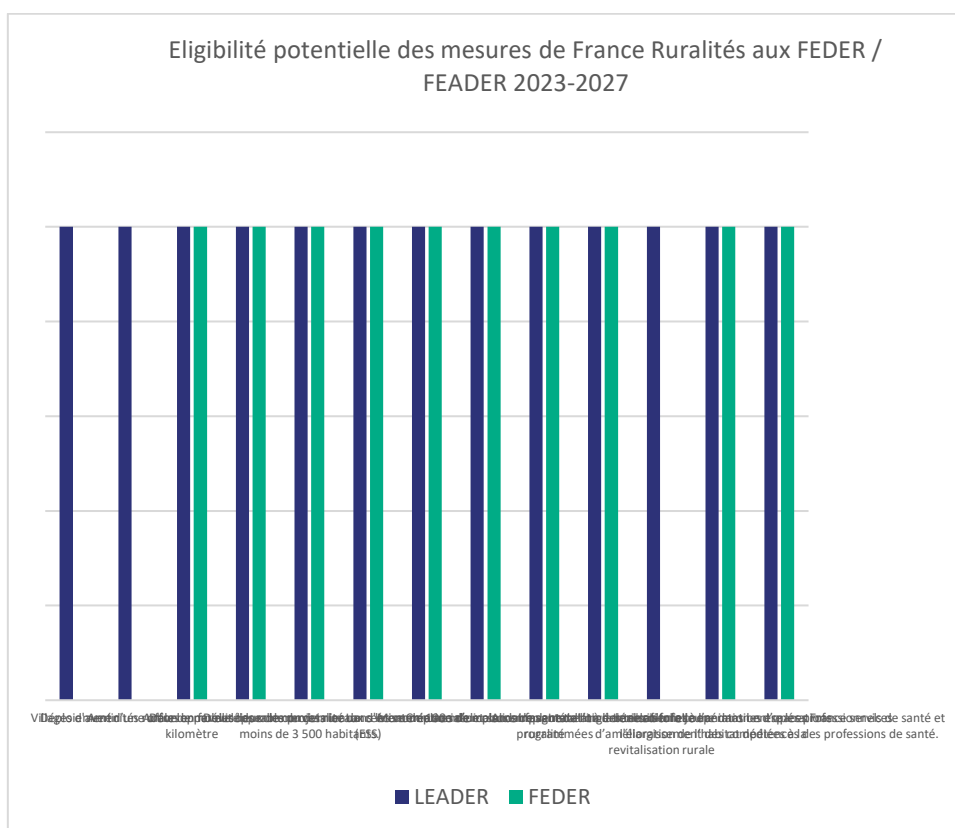
Cela permettrait de renforcer la lisibilité des fonds européens pour les territoires ruraux et de renforcer les articulations des futures politiques de développement rural aux fonds structurels.



## ● PERSPECTIVES : NOUVELLE PROGRAMMATION – FRANCE RURALITES

La mise en œuvre de France Ruralités qui est un plan d'action en faveur des territoires ruraux qui s'inscrit dans la continuité de l'Agenda rural français à l'occasion du début de la nouvelle programmation européenne 2023-2027 doit permettre une meilleure articulation des politiques européennes et nationales pour le développement rural.

A l'occasion des entretiens réalisés avec les autorités de gestion, il a été souligné que la très grande majorité des mesures de France Ruralités seraient potentiellement éligibles aux fonds européens et notamment au programme LEADER et à l'OS5 du FEDER. Sur 15 mesures ciblées de France Ruralités interrogées, seules deux mesures ont été jugées inéligibles par les autorités de gestion, 12 éligibles au titre de LEADER en fonction des stratégies locales et 9 potentiellement éligibles au FEDER.



Source : Leader France – Entretiens réalisées avec les autorités de gestion –  
 Les réponses correspondent à la majorité des répondants – sous réserve des stratégies locales de développement des particularités de certains PO FEDER/FSE+

**L'articulation des crédits européens du FEDER / FEADER avec les nouveaux dispositifs peuvent permettre de répondre aux objectifs et d'accompagner de manière substantielle les territoires ruraux dans cette nouvelle période de programmation.**



# ANNEXES

## ● LEXIQUE

AUTORITÉ DE GESTION : L'autorité de gestion est chargée de la gestion et de la mise en œuvre d'un programme, en particulier de la sélection des projets cofinancés par les Fonds européens structurels d'investissements. Elle est financièrement et juridiquement responsable du programme. A ce titre, elle veille à la régularité et à la réalisation des projets qu'elle finance, et s'assure de la performance de son programme.

BÉNÉFICIAIRE : Est dénommé bénéficiaire, tout porteur de projet ayant vu sa demande de financement approuvée par l'autorité de gestion et ayant reçu une convention de financement précisant les modalités d'octroi de celui-ci.

COFINANCEMENT : Contribution financière au plan de financement d'un projet à subventionner provenant d'une collectivité publique (Etat, collectivités territoriales, établissements publics, EPCI). Le principe de cofinancement ou d'additionnalité signifie que les fonds européens structurels et d'investissement interviennent en cofinancement des fonds publics nationaux. Les fonds structurels n'ont pas vocation à se substituer aux dépenses structurelles publiques de l'Etat membre (Article 95 du règlement UE 1303/2013).

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. La DETR est une subvention attribuée par l'Etat pour soutenir des projets d'investissement menés par des collectivités locales ou les syndicats.

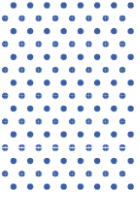
DSIL : La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements.

FEADER : Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC). Il est consacré au développement rural.

FEDER : Le Fonds européen de développement régional ou FEDER est l'un des fonds structurels et d'investissement européens de l'Union européenne. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux

FONDS STRUCTURELS : Les fonds structurels et d'investissement européens (FSIE) sont les cinq fonds de l'Union européenne visant à permettre aux états membres d'être solidaires tout en restant compétitifs dans l'économie mondiale. Ils agissent en profondeur sur les structures économiques et sociales des régions européennes, tout en réduisant les inégalités de développement sur l'ensemble du territoire européen.

FSE : Le Fonds social européen (FSE) est l'un des fonds structurels qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques nationales pour agir en faveur de l'emploi. Géré au niveau national, il a une portée d'actions et de solutions au cœur des territoires



GAL : Un Groupe d'Action Locale ou GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargé de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen LEADER.

LEADER : LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Volet territorial du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires et donne ainsi aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité.

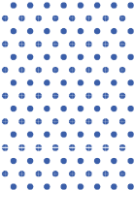
OS ou Objectif Stratégique : "Le résultat auquel une priorité d'investissement ou une priorité de l'Union contribue dans un contexte national ou régional précis grâce à des actions ou à des mesures mises en œuvre dans le cadre d'une priorité." Article 2 du règlement n°1303/2013

PAC : Politique Agricole Commune. La politique agricole commune (PAC) est une politique mise en œuvre par l'Union européenne dans le but de développer et soutenir les agricultures des États membres. Son fonctionnement et ses missions ont évolué depuis sa création en 1962.

PDRR : Les Programme de Développement Rural Régionaux (PDRR) sont les cadres régionaux qui précisent les modalités de mise en œuvre du FEADER, qui est l'instrument de financement du second pilier de la politique agricole commune (PAC), consacré au développement rural.

PO : Les programmes opérationnels sont des documents de planification détaillés dans lesquels les Etats membres indiquent comment seront utilisés les fonds européens pendant la période de programmation.

Porteur de projet : Le porteur de projet est une personne morale (entreprise, collectivité, association) qui sollicite un financement européen pour son projet.



## • ENQUÊTES AUPRÈS DES GROUPES D'ACTION LOCALE

Dans le cadre de cette étude, LEADER France a lancé une enquête sous forme de formulaire (ci-dessous) auprès des Groupes d'Action Locale français. Cette enquête devait permettre de compléter les données collectées sur la mesure 19 « soutien en faveur du développement local au titre de LEADER » et d'identifier notamment les thématiques des stratégies locales de développement pour mesurer l'impact concret de la mesure 19 sur les politiques nationales et régionales de développement rural. 272 réponses ont été récoltées sur les 339 territoires interrogés soit 80 % de l'ensemble des territoires ruraux engagés dans la démarche LEADER.

Rubrique 1 sur 2

## Enquête Leader France : Etude concernant l'articulation du FEADER et des mesures de l'Agenda rural

En ce mois de mai, Leader France lance une enquête auprès de l'ensemble des territoires engagés dans le programme LEADER.

La présente enquête, financée par le Réseau Rural National, porte sur l'étude sur l'articulation du FEADER et des mesures de l'Agenda rural, ensemble de mesures mises en place par l'Etat pour mieux prendre en compte les territoires ruraux dans les politiques publiques, mesures mises en place depuis 2019.

Depuis septembre 2019, elle fait l'objet d'un plan d'action co-construit avec les élus des territoires ruraux : [l'Agenda rural](#). Cette feuille de route pilotée et suivie par l'ANCT comprend 181 mesures concernant des domaines variés : mobilité, numérique, santé, jeunesse et égalité des chances, accès aux services publics... L'objectif de l'agenda rural est clair : favoriser le développement des territoires ruraux et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants, dans une démarche interministérielle.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a confié, après consultation publique, à Leader France une mission de 6 mois "Regards croisés sur le développement rural français". L'objectif principal de cette étude est de mesurer quantitativement et qualitativement la contribution du FEADER et notamment de LEADER aux politiques de développement rural et de réaliser un panorama régional et national.

Nous vous remercions pour votre réponse attendue avant le **vendredi 02 juin 2023**.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail : [leader.adelinehamel@gmail.com](mailto:leader.adelinehamel@gmail.com)

Après la section 1 Passer à la section suivante

### Etude concernant l'articulation du FEADER et de l'Agenda rural



Le Réseau Rural Français souhaite réaliser une étude qui vise à valoriser la contribution des fonds européens en faveur de la ruralité. Il s'agit plus particulièrement de mettre en valeur la contribution du FEADER au soutien de mesures qui concourent à l'avancée de l'Agenda rural et notamment de la mesure 19 "LEADER".

La présente étude a identifié les thématiques prioritaires suivantes : numérique, mobilité, jeunesse, accessibilité des services publics, accès soins/aide au vieillissement, petit commerce en milieu rural.

Les questions ci-dessous se portent sur la **programmation 2014 - 2022**.

Quel est le **nom** de votre GAL ? \*

Réponse courte

Quel est le **code** de votre GAL ? \*

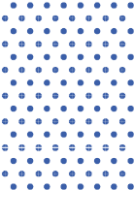
Réponse courte

Quel était le **montant** de l'**enveloppe** accordée à votre GAL pour la programmation 2014-2022 \*  
(le cas échéant, avec l'enveloppe complémentaire de la période de transition) ?

Réponse courte

Votre GAL a-t-il financé des projets sur les thématiques prioritaires suivantes dans le cadre de votre stratégie 2014-2022 ? \*

	Oui	Non
Numérique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Mobilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Jeunesse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accessibilité des services publics	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accès soins/aide au vieillissement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Petit commerce en milieu rural	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Combin de projets votre GAL a-t-il financé sur la thématique du **numérique** ?

Réponse courte

Obligatoire

Quel est le **montant total** des projets financés par votre GAL sur la thématique du **numérique** ? \*

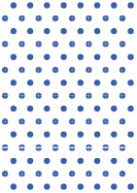
Réponse courte

Quel est le **montant FEADER** des projets financés par votre GAL sur la thématique du **numérique** ? \*

Réponse courte

Quelles actions ont-elles été financées sur la thématique du **numérique** ?

Réponse longue



Combien de projets votre GAL a-t-il financé sur la thématique de la **mobilité** ? \*

Réponse courte

.....

Quel est le **montant total** des projets financés par votre GAL sur la thématique de la **mobilité** ? \*

Réponse courte

.....

Quel est le **montant FEADER** des projets financés par votre GAL sur la thématique de la **mobilité** ? \*

Réponse courte

.....

Quelles actions ont-elles été financées sur la thématique de la **mobilité** ? (ex : acquisition d'une voiture électrique autopartagée, acquisition de vélos électriques, etc.)

Réponse longue

.....

Combien de projets votre GAL a-t-il financé sur la thématique de la **jeunesse** ? \*

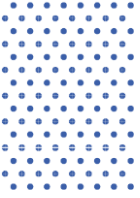
Réponse courte

.....

Quel est le **montant total** des projets financés par votre GAL sur la thématique de la **jeunesse** ? \*

Réponse courte





Quelles actions ont-elles été financées sur la thématique de la **jeunesse** ? (ex : Evénements culturels, etc.)

Réponse longue  
.....

Combien de projets votre GAL a-t-il financé sur la thématique de l'**accessibilité aux services publics** ? \*

Réponse courte  
.....

Quel est le **montant total** des projets financés par votre GAL sur la thématique de l'**accessibilité aux services publics** ? \*

Réponse courte  
.....

Quel est le **montant FEADER** des projets financés par votre GAL sur la thématique de l'**accessibilité aux services publics** ? \*

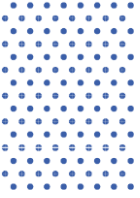
Réponse courte  
.....

Quelles actions ont-elles été financées sur la thématique de l'**accessibilité aux services publics** ? (ex : Service itinérant, café culturel, etc.)

Réponse longue  
.....

Combien de projets votre GAL a-t-il financé sur la thématique de l'**accès aux soins** ? \*

Réponse courte  
.....



Quel est le **montant total** des projets financés par votre GAL sur la thématique de l'**accès aux soins** ? \*

Réponse courte

.....

Quel est le **montant FEADER** des projets financés par votre GAL sur la thématique de l'**accès aux soins** ? \*

Réponse courte

.....

Quelles actions ont-elles été financées sur la thématique de l'**accès aux soins** ? (ex : Maison de santé, télé médecine)

Réponse longue

.....

Combien de projets votre GAL a-t-il financé sur la thématique des **petits commerces** ? \*

Réponse courte

.....

Quel est le **montant total** des projets financés par votre GAL sur la thématique des **petits commerces** ? \*

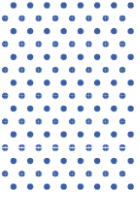
Réponse courte

.....

Quel est le **montant FEADER** des projets financés par votre GAL sur la thématique des **petits commerces** ? \*

Réponse courte

.....



Quelles actions ont-elles été financées sur la thématique des **petits commerces** ? (ex : Boutique à l'essai, épicerie associative)

Réponse longue

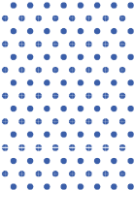
---

Quelles sont les principaux cofinanceurs de vos projets ? (A classer de 1 à 6 / 1 correspondant au principal cofinanceur)

	1	2	3	4	5	6
Conseil régi...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Conseil dép...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
EPCI / Com...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Communes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Etats (DETR ...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez vous connaissance des dispositifs de l'ANCT mis en place sur votre territoire GAL ? \*

	Oui	Non
Petite Ville de Demain	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Volontariat Territorial en Adminis...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contrat de Relance et de Transiti...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fabrique de Territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Plan Avenir Montagne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Existait-t-il une articulation entre les dispositifs de l'ANCT mis en place sur votre territoire et la stratégie de votre GAL sur la programmation 2014-2022 ? \*

	Oui	Non
Petite Ville de Demain	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Volontariat Territorial en Adminis...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contrat de Relance et de Transiti...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fabrique de Territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Plan Avenir Montagne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de cette étude. \*

Oui

## ENQUÊTES AUPRÈS DES AUTORITÉS DE GESTION

Dans le cadre de cette étude, LEADER France a lancé une enquête sous forme de formulaire et d'entretien téléphonique auprès des autorités de gestion régionales pour compléter les données du FEADER et du FEDER. 14 réponses ont été récoltées sur les 18 régions interrogées.



Rubrique 1 sur 6

### Etude sur l'utilisation du FEADER 2014-2022 pour les politiques publiques en faveur du développement rural.

[L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](#) a confié, après consultation publique à [Leader France](#) une mission de 6 mois en tant que prestataire sur l'étude "regards croisés sur le développement rural français". Cette étude vise à mettre en valeur la contribution du FEADER/FEDER aux politiques de développement rural régional, incluant par exemple des mesures de [l'Agenda rural](#), ensemble de mesures mises en place par l'Etat pour mieux prendre en compte les territoires ruraux dans les politiques publiques, mesures mises en place depuis 2019.

Cette étude est soutenue et supervisée en partie par Régions de France, membre du comité de pilotage.

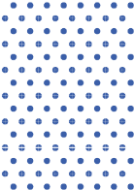
Le développement rural est le « deuxième pilier » de la politique agricole commune (PAC), qui renforce le « premier pilier » des aides au revenu et des mesures de marché en améliorant la durabilité sociale, environnementale et économique des zones rurales. Le développement rural suggère une approche globale et coordonnée des territoires ruraux dans leurs diverses composantes : il a pour objet de mieux tirer parti, de valoriser les ressources spécifiques des territoires ruraux et d'assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales.

Le présent **questionnaire**, d'une durée approximative de 15 minutes lorsque vous disposez des données nécessaires, est une **première étape** qui doit permettre de récolter l'avis des Conseils régionaux, autorités de gestion du FEADER, sur le champ de l'étude de manière rapide et efficace.

Dans un **second temps**, il est proposé que le questionnaire soit complété d'un **entretien** pour approfondir les données récoltées sur la base d'une grille d'entretien qui vous sera préalablement transmise. (durée de l'entretien : 30 minutes à réaliser en visio)

Ce questionnaire se divise en trois parties :

- La première partie est consacrée aux montants de votre maquette régionale (vous êtes invités à ce sujet à vous munir des données en votre possession).
- Un deuxième temps sera concentré sur la gestion des mesures sélectionnées avant de voir les différentes



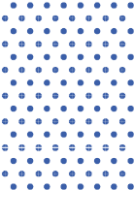
- Une dernière partie questionnera le développement rural dans le FEDER.

Nous vous remercions pour votre réponse attendue avant le **vendredi 26 mai 2023**.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail : [etudefeder.leaderfrance@gmail.com](mailto:etudefeder.leaderfrance@gmail.com) ou par téléphone au 07 85 03 69 77 (Alexis Lebrat, coordinateur de l'étude).

Votre région : \*

1. Auvergne-Rhône-Alpes
2. Bourgogne-Franche-Comté
3. Bretagne
4. Centre-Val de Loire
5. Corse
6. Grand Est
7. Hauts-de-France
8. Île-de-France
9. Normandie
10. Nouvelle-Aquitaine
11. Occitanie
12. Pays de la Loire
13. Provence-Alpes-Côte d'Azur
14. Guadeloupe
15. Martinique
16. Guyane



17. La Réunion

18. Mayotte

Après la section 1 Passer à la section suivante

Rubrique 2 sur 6

### Données chiffrées régionales (temps estimé : 10 minutes)



Les données récoltées serviront uniquement dans le cadre de l'étude et ne feront pas l'objet de communication.

Les questions ci-dessous se portent sur la **programmation 2014 - 2022**.

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consacré** à la mesure 2 (Services de conseils, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation) ?

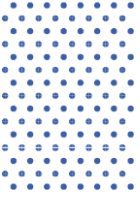
Réponse courte

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consommé** sur la mesure 2 ?

Réponse courte

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été payé** sur la mesure 2 ?

Réponse courte



Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consacré** à la mesure 3 (Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires) ?

Réponse courte  
.....

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consommé** sur la mesure 3 ?

Réponse courte  
.....

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été payé** sur la mesure 3 ?

Réponse courte  
.....

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consacré** à la mesure 7 (Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales) ?

Réponse courte  
.....

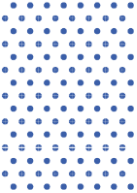
Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consommé** sur la mesure 7 ?

Réponse courte  
.....

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été payé** sur la mesure 7 ?

Réponse courte  
.....





Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consacré** à la mesure 16 (Coopération) ?

Réponse courte  
.....

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consommé** sur la mesure 16 ?

Réponse courte  
.....

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été payé** sur la mesure 16 ?

Réponse courte  
.....

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consacré** à la mesure 19 (Soutien en faveur du développement local au titre de Leader (DLAL)) ?

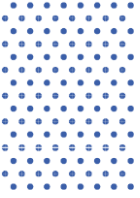
Réponse courte  
.....

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été consommé** sur la mesure 19 ?

Réponse courte  
.....

Sur la maquette 2014-2022 du FEADER, quel montant de votre maquette régionale **a été payé** sur la mesure 19 ?

Réponse courte  
.....



La maquette régionale du FEADER a-t-elle fait l'objet d'une réaffectation et d'une diminution de maquette en cours de programmation ?

- Oui
- Non

Cette réaffectation ou diminution de maquette concerne-t-elle les mesures 2, 3, 7, 16, 19 ?

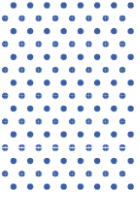
- Oui
- Non

Si oui, merci de préciser les modifications de maquette. (Question non obligatoire)

Réponse longue  
.....

Y-a-t-il un cofinancement régional sur ces mesures ?

	Oui	Non
Mesure 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 7	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 16	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Rubrique 3 sur 6

**Gestion des mesures sélectionnées (temps estimé : 3 minutes)**



La présente étude se concentre sur les mesures identifiées suivantes :

- Mesure 2 (Services de conseils, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation),
- Mesure 3 (Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires),
- Mesure 7 (Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales),
- Mesure 16 (Coopération),
- Mesure 19 ( Soutien en faveur du développement local au titre de Leader (DLAL))

Les questions ci-dessous se portent sur la **programmation 2014 - 2022**.

Ces mesures ont-elles fait l'objet d'une animation / communication particulière dans votre région ?

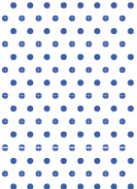
A fait l'objet d'une ... Au même titre que... N'a pas fait l'objet ... A fait l'objet d'une ...

Mesure 2 (Service...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 3 (Systèm...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 7 (Service...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 16 (Coopé...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 19 ( Soutie...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Comment les projets ont-ils été sélectionnés sur ces mesures ?

Au fil de l'eau      Appels à projets thémat...      Appel à projets annuel /...

Mesure 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
----------	--------------------------	--------------------------	--------------------------



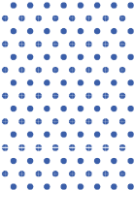
Mesure 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesure 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesure 16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans le cadre d'appel à projets, avez-vous eu plus de projets que de dossiers sélectionnés ?

	Oui	Non
Mesure 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 7	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 16	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Des alternatives ont-elles été trouvées pour financer les projets non sélectionnés ?

- Oui pour chaque dossier
- Oui en partie sur des crédits régionaux
- Oui en partie sur d'autres financements européens
- Pas souvent
- Non



Avez-vous reçu un accompagnement d'autres structures pour mettre en place ces mesures (cabinets extérieurs, organismes externes, délégation de service...)?

	Oui	Oui en partie	Non
Mesure 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 7	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 16	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

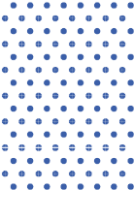
Le réseau rural régional a-t-il participé à l'accompagnement de ces mesures (animation, communication, etc.) ?

	Oui	Oui en partie	Non
Mesure 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 7	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 16	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mesure 19	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, lesquelles?

Réponse courte

.....



## • TRAME DES ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES DE GESTION

### **Etude sur l'utilisation du FEADER 2014-2022 pour les politiques publiques en faveur du développement rural - Grille d'entretien à destination des autorités de gestion**

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a confié à LEADER France une mission de 6 mois en tant que prestataire sur l'étude "regards croisés sur le développement rural français". Cette étude vise à mettre en valeur la contribution du FEADER/FEDER aux politiques de développement rural régional, incluant par exemple des mesures de l'Agenda rural français.

Le développement rural est le « deuxième pilier » de la politique agricole commune (PAC), qui renforce le « premier pilier » des aides au revenu et des mesures de marché en améliorant la durabilité sociale, environnementale et économique des zones rurales. Le développement rural suggère une approche globale et coordonnée des territoires ruraux dans leurs diverses composantes : il a pour objet de mieux tirer parti, de valoriser les ressources spécifiques des territoires ruraux et d'assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales.

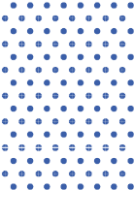
La présente grille d'entretien complétera les informations récoltées à travers le formulaire en ligne et doit permettre de récolter l'avis des Conseils régionaux, autorités de gestion du FEADER sur le champ de l'étude. (durée de l'entretien : 30 minutes à réaliser en visio)

**1 / Comment jugez-vous l'apport du FEADER dans votre région sur les problématiques liées au développement rural hors champs agricole pour assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2 / Le FEADER a-t-il fait l'objet d'une réaffectation et d'une diminution de maquette en cours de programmation ? Si oui, comment l'expliquez-vous ?**

.....  
.....



.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**3 /** La présente étude se concentre sur les mesures identifiées suivantes :

- Mesure 2 (Services de conseils, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation),
- Mesure 3 (Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires),
- Mesure 7 (Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales),
- Mesure 16 (Coopération),
- Mesure 19 (Soutien en faveur du développement local au titre de LEADER (DLAL)).

Quelle animation / communication a-t-il été effectuée pour promouvoir ces mesures ?  
(ex : publicité dans les territoires, médiatisation)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

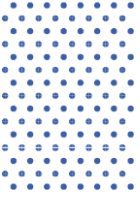
**4 /** Pour les mesures 2,3,7 et 16, dans le cadre d'appel à projets, avez-vous plus de projets que de dossiers sélectionnés ? Comment l'expliquez-vous ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si oui :

Des alternatives ont-elles été trouvées pour financer ces projets ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**5 / Y a-t-il eu une volonté politique davantage accentuée sur les mesures 2,3,7,16 ou 19 comparativement à l'ensemble des mesures du FEADER ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**6 / La présente étude a identifié les thématiques prioritaires suivantes :**

- Numérique,
- Mobilité,
- Jeunesse,
- Accessibilité services publics,
- Accès soins/aide au vieillissement,
- Petit commerce en milieu rural

**Comment jugez-vous les résultats dans chacune de ces thématiques ? Et seront-elles reconduites sur la prochaine programmation ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

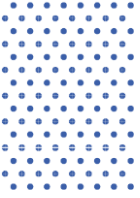
**7 / Y a-t-il une autre thématique de développement rural qui a été accompagnée par le FEADER dans votre région ? Si oui, laquelle ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**8 / Sur l'ensemble de la programmation, comment a évolué la consommation du FEADER ?**

.....  
.....  
.....





.....  
.....  
.....  
.....

**9 / Y a-t-il une évolution du traitement de ces thématiques au fur et à mesure de la programmation et du contexte ? (ex : la covid a-t-elle impacté une réaffectation des fonds ? changement d'objectifs, nouvelles priorités etc.)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**10 / Avez-vous des bonnes pratiques et/ou pratiques innovantes dans l'utilisation-gestion du FEADER en faveur du développement rural (ex : multifonds, rapidité des dossiers, concertation des acteurs) ? Pouvez-vous les décrire ?**

.....  
.....  
.....  
.....

# COMPRENDRE

## REGARDS CROISÉS SUR LES FONDS EUROPÉENS ET L'AGENDA RURAL FRANÇAIS



À l'issue de la programmation FEADER 2014-2022 et du passage de l'Agenda rural à France ruralités, l'ANCT a souhaité mieux mesurer l'apport du FEADER et du FEDER pour le développement des territoires ruraux sur des thématiques telles que la mobilité, les services publics, l'accès au soin, les petits commerces... À cette fin, l'ANCT a confié au prestataire Leader France une étude sur ces thématiques.

Les travaux ont rassemblé des partenaires nationaux et régionaux à travers un comité de pilotage en charge du suivi de l'étude. Le travail s'est appuyé sur les données chiffrées de l'Observatoire du développement rural, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que des entretiens et questionnaires réalisés par Leader France auprès de groupes d'action locale (GAL) et des régions françaises (autorités de gestion du FEADER).

